



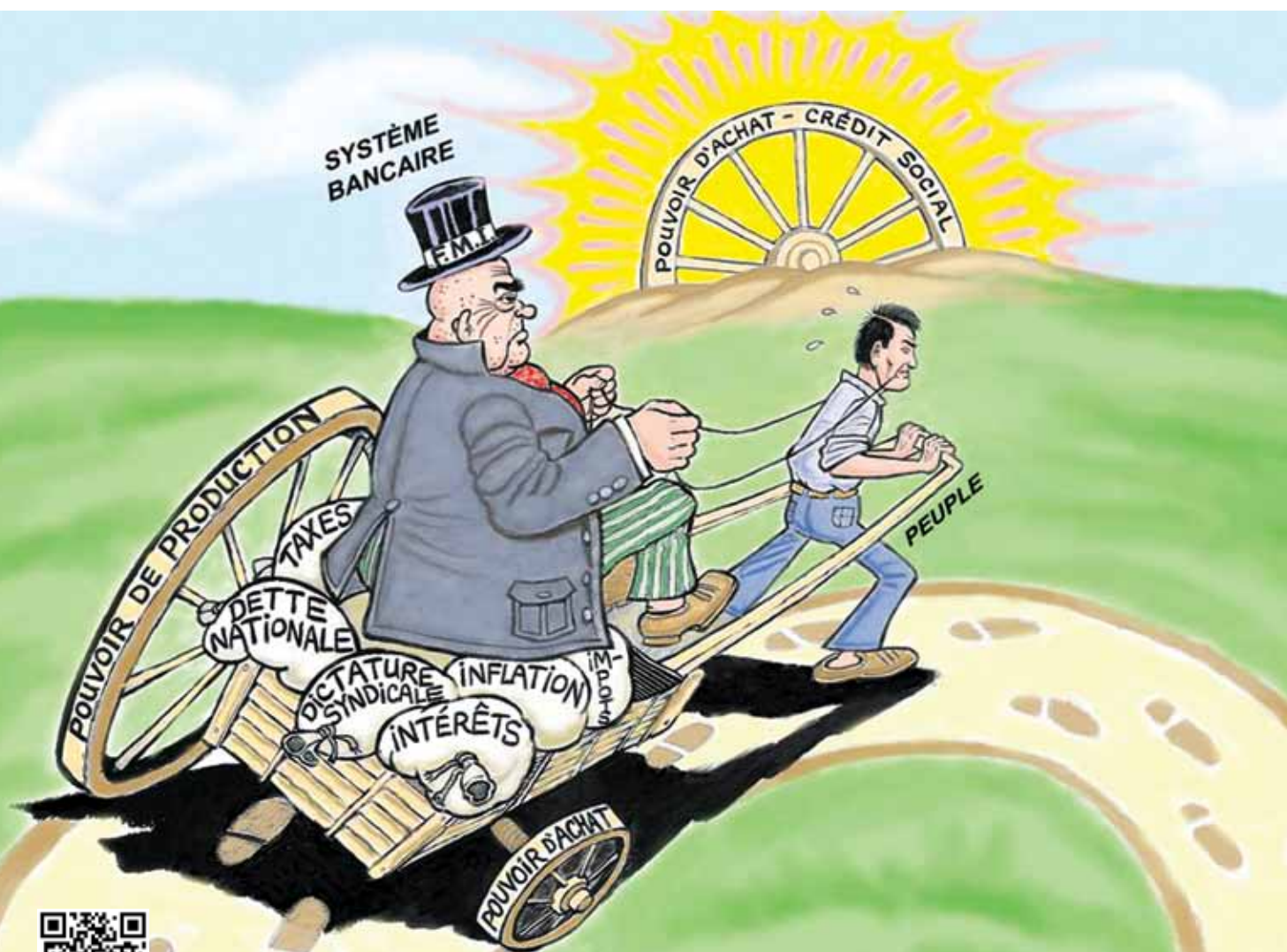
VERS DEMAIN

PUBLIÉ PAR L'INSTITUT LOUIS EVEN POUR LA JUSTICE SOCIALE

Édition gratuite à diffuser autour de vous

Un nouveau système financier efficace au service des producteurs et consommateurs

*Étudions avec Louis Even la cause
de la misère en face de l'abondance*



www.versdemain.org

Et on hésite encore à changer la roue!

Jude
Potvin

Édition gratuite en français
Date de parution: janvier 2018

Tarifs pour l'abonnement

Canada et États-Unis, 4 ans.....20,00\$
2 ans.....10,00\$
autres pays: surface, 2 ans.....30,00\$
avion 1 an.....20,00\$

Bureau et adresse postale

Maison Saint-Michel, 1101, rue Principale
Rougemont, QC, Canada – J0L 1M0
Tél: Rougemont (450) 469-2209, Fax: (450) 469-2601
Tél. région de Montréal (514) 856-5714

Site internet: www.versdemain.org
e-mail: info@versdemain.org

Imprimé au Canada

POSTE-PUBLICATION CONVENTION No. 40063742
Dépôt légal – Bibliothèque Nationale du Québec

Pour nous rejoindre en Afrique

Bénin Soeur Philomène Diouf 229 67 51 41 14
Burundi Abbé Évode Bigirimana 257 77 797 885
Burkina Faso

Abbé Bernard E. Compaoré 226 7005 1411
Abbé Mathieu Traoré 226 70 33 86 68
Abbé Évariste Sanou 226 70 29 67 82
Alain Yves D. Kaboré 226 72 45 88 81

Cameroun Irénée Kola 237 698 5914 69
M. Gallus Etoga 237 699 21 82 40
Mme Anastasie Essa 237 242 056985
Les Amis des Pèlerins de Yaoundé
237 686 60 70 85 amispelerins@yahoo.com

Congo-Brazza Ghislain Aristide 242 05500 7777

Côte d'Ivoire Louis Fahé 225 06 09 74 54
Abbé Alphonse N'guessan 225 07 98 63 95
Donald Ke Bi 225 0660 4218
Sévérin Tecqui 225 0798 3257 ou 2200 6887
Aimée Pascale Dou 225 06545668

Mali Théodore Togo 223 66 74 25 97
Antoine Sagara 69 57 20 90 Secr. 20 23 30 88

Ouganda Fr. Vincent Muhindo 256776600 369

R.D.C. Secrétariat Pèlerins st Michel Kinshasa
pelerinsstmichelkinshasa@gmail.com

François Kabemba 243 081 6187 393
Marie-Claire Muksawa 243 998120276
Daryn Ngyama 243 999941493
Vicky Molengo 243 990145060
Béatrice Nsamba 243 999922371
Félicité Langwana 243 990695295
Jean-Bosco Mbo 243 990678017

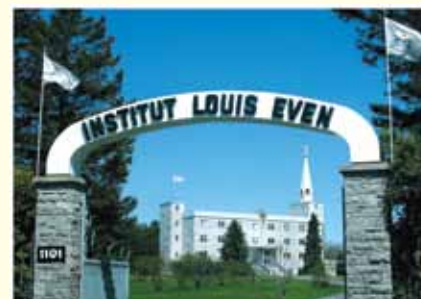
Rwanda Abbé Ildefonse Uwimana 250 783807979
Abbé Gaudiose Mureramanzi 250 788471065
Abbé Lambert Dusingizimana 250 788 30 90 26
Sénégal Abbé Clair-Émile Sarr 221 77 63 02 946
Togo Gabriel Koubang 228 9947 7728
Pascal Kassi Akoti 228 9017 7520



Louis Even
Fondateur

Cette brochure que vous tenez en main est une édition spéciale gratuite de Vers Demain, un périodique d'inspiration catholique fondé en 1939 au Canada par Louis Even (1885-1974) pour faire connaître les propositions financières de l'ingénieur écossais Clifford Hugh Douglas (1879-1952), connues sous le nom de *démocratie*

économique ou *crédit social*, qui mettraient fin à l'endettement perpétuel des pays, et donneraient à chaque citoyen un pouvoir d'achat suffisant pour satisfaire au moins les besoins essentiels. Pour obtenir l'application de ces propositions, il faut l'éducation de la population. Depuis 1962, le siège social de Vers Demain est à Rougemont, et est appelé, depuis 1992, l'Institut Louis Even pour la Justice Sociale.



Pour ceux qui ne sont pas abonnés, nous vous invitons fortement à le faire, pour recevoir notre magazine régulièrement. (*Voir les tarifs à gauche.*) Vous pouvez aussi trouver sur notre site internet les archives des anciens numéros ainsi que des causeries vidéo et audio de nos fondateurs et des participants à nos sessions d'étude.



www.versdemain.org

Visitez notre site Web

Pour ceux d'entre vous qui ont accès à l'internet, nous vous encourageons fortement à visiter notre site Web, qui donne une multitude de renseignements sur notre oeuvre. Vous pouvez même payer votre abonnement et faire vos dons en ligne par PayPal ou carte de crédit. C'est un moyen facile et sécuritaire pour renouveler votre abonnement.



Présentation

Le système financier efficace dont il va être question dans cette brochure, c'est le système financier connu généralement sous le nom de *Crédit Social* (ou *Démocratie Économique*), encore appliqué nulle part, mais dont les principes furent établis par l'ingénieur économiste écossais, Clifford Hugh Douglas, publiés par lui pour la première fois en 1918, propagés depuis par toute une école dans maints pays.

Douglas a énoncé des propositions qui, mises en pratique, élimineraient définitivement tout problème financier là où il n'y a pas de problème physique de production ou de distribution. Son système donne à la finance un rôle de service, et non plus de commandement, dans l'économie du pays.

Douglas a formulé ses propositions avec précision, mais sans entrer dans les modalités de leur mise en application. Il a d'ailleurs remarqué que ces modalités peuvent être diverses, selon les lieux, selon les coutumes établies, etc., et modifiables d'après les résultats

de l'expérience, mais sans s'écarter des principes.

La revue créditiste *Vers Demain* et les autres écrits de la même source se sont généralement abstenus d'entrer dans le domaine des modalités possibles pour établir un système financier conforme aux principes de Douglas. Nous considérons que notre rôle est surtout de montrer le «quoi» — ce que les hommes doivent obtenir de leurs activités économiques. Aussi, le «pourquoi», les raisons pour lesquelles ils ont droit à ces résultats.

Quant au «comment» — comment appliquer les propositions de Douglas pour obtenir ces résultats, nous croyons que c'est plutôt l'affaire des experts. Des experts, non pas de députés ni de gouvernements; le rôle de ces derniers est plutôt de dicter le «quoi» aux experts, leur laissant le soin du «comment».

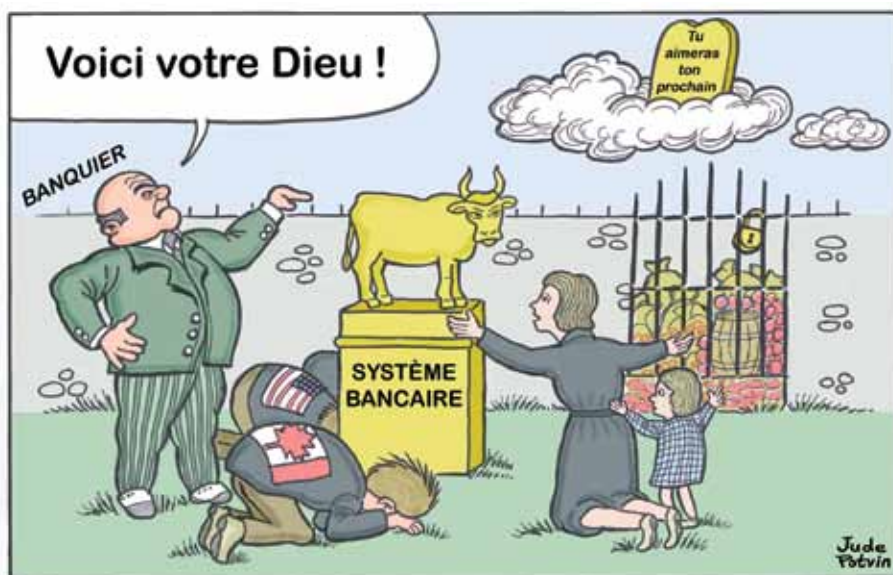
C'est dans cette lumière-là que Douglas, parlant un jour à une réunion de créditistes, disait que, selon lui, ce sont les banquiers qui

établiront le système financier du *Crédit Social* — quand ils en recevront l'ordre, évidemment.

En une autre occasion, il suggérait que, pour sortir de l'ornière financière dans laquelle gémissaient individus et gouvernements au temps des années '30, le gouvernement devrait assembler quelques-uns des banquiers dirigeants du pays, les enfermer et les tenir enfermés jusqu'à ce qu'ils produisent un remède aux maux dont le monde souffrait. (Ce remède, ils l'auraient vite trouvé!).

Cependant, dans le présent ouvrage, nous entrons un peu dans le «comment». *Comment* on pourrait mettre les propositions de Douglas en application. *Comment* établir l'équilibre constant entre les prix et les moyens d'achat entre les mains du public. *Comment* on pourrait financer toute production nouvelle, non pas avec de l'épargne, mais avec des crédits nouveaux.

Notre but est simplement de montrer la *possibilité* de l'application des propositions de Douglas, non pas de présenter cette manière comme la seule possible. Les méthodes exposées ne sont donc ni dogmatiques ni exclusives. Mais nous préconisons ce qui nous semble le plus pratique, le moins déroutant, en utilisant largement les mécanismes financiers existants, tout en les purgeant radicalement du vice financier fondamental qui les détourne de la véritable fin de l'économie: le service des besoins humains.



Le système financier actuel nous rend tous serviteurs et esclaves de l'argent; ce système doit être corrigé pour que l'argent soit le serviteur de la personne humaine. C'est ce qu'explique cette brochure.

Sommaire

- 4 À la racine du mal
- 5 3 propositions de Douglas
- 10 Financer la production
- 17 Finance des travaux publics
- 20 Circuit du crédit financier
- 22 Le dividende social à tous
- 27 Les taxes à la lumière du *Crédit Social*
- 32 Conclusion

À la racine du mal

Pourquoi critiquer et dénoncer le système financier actuel?

Parce qu'il n'accomplit pas sa fin.

Quelle est la fin d'un système financier?

La fin d'un système financier, c'est de financer.

Financer la production des biens qui répondent aux besoins; et financer la distribution de ces biens pour qu'ils atteignent les besoins.

Si le système financier fait cela, il accomplit son rôle. S'il ne le fait pas, il n'accomplit pas son rôle. S'il fait autre chose, il sort de son rôle.

Pourquoi dites-vous que le système financier actuel n'accomplit pas son rôle?

Parce qu'il y a des biens — biens publics et biens privés — qui sont demandés par la population, qui sont parfaitement réalisables physiquement, mais qui restent dans le néant parce que le système financier ne finance pas leur production.

D'autre part, il y a des biens offerts à une population qui en a besoin, mais que des personnes ou des familles ne peuvent se procurer, parce que le système financier ne finance pas la consommation. Ces faits sont indéniables.

Avec quoi finance-t-on la production ou la consommation?

Avec des moyens de paiement. Ces moyens de paiement peuvent être de l'argent métallique, du papier-monnaie légal, ou des chèques tirés sur des comptes de banque.

Tous ces moyens de paiement peuvent être inclus sous le terme de «crédit financier», parce que tout le monde les accepte avec confiance. Le mot crédit implique la confiance. On accepte avec la même confiance 5 pièces d'un dollar en métal, ou un billet de la Banque du Canada de cinq dollars, ou un chèque de cinq dollars sur n'importe quelle banque où le signataire du chèque a un compte de banque. On sait, en effet, qu'avec l'un ou l'autre de ces trois moyens de paiement, on peut payer du travail ou des matériaux pour la valeur de cinq dollars si l'on est producteur, ou des biens consommables pour la valeur de cinq dollars si l'on est consommateur.

D'où ce «crédit financier», ces moyens de paiement tirent-ils leur valeur?

Le crédit financier tire sa valeur du «crédit réel». C'est-à-dire de la capacité de production du pays. Le dollar, de n'importe quelle forme, n'a de valeur que parce que la production du pays peut fournir des produits pour y répondre. On peut bien appeler cette capacité de produire «crédit réel», parce que c'est un facteur réel de confiance. C'est le crédit réel d'un pays, sa capacité de production, qui fait qu'on a confiance de pouvoir vivre dans ce pays.

À qui appartient ce «crédit réel»?

C'est un bien de la société. Sans doute que des capacités individuelles et des capacités de groupes de toutes sortes y contribuent. Mais sans l'existence de richesses naturelles, qui sont un don de la Providence et non pas le résultat d'une compétence individuelle, sans l'existence d'une société organisée qui permet la division du travail, sans des services publics comme les écoles, les routes, les moyens de transport, etc., la capacité globale de production serait beaucoup plus faible, très faible même.

C'est pourquoi l'on parle de production nationale, d'économie nationale, ce qui ne veut nullement dire production étatisée. C'est dans cette capacité globale de production que le citoyen, que chaque citoyen doit pouvoir trouver une base de confiance pour la satisfaction de ses besoins matériels. Pie XII disait dans son message de Pentecôte 1941:

«L'économie nationale, fruit d'activités d'hommes qui travaillent unis dans la communauté nationale, ne tend pas à autre chose qu'à assurer sans interruption les conditions matérielles dans lesquelles pourra se développer pleinement la vie individuelle des citoyens.»

À qui appartient le «crédit financier»?

A sa source, le crédit financier appartient à la collectivité, au même titre que le crédit réel d'où il tire sa valeur. C'est un bien communautaire dont doivent bénéficier, d'une manière ou de l'autre, tous les membres de la communauté.

Comme le «crédit réel», le crédit financier est par sa nature même un crédit *social*.

L'utilisation de ce bien communautaire ne doit pas être soumise à des conditions qui entravent la capacité de production, ni qui détournent la production de sa fin propre qui est de servir

les besoins humains: besoins d'ordre privé et besoins d'ordre public, dans l'ordre de leur urgence. Satisfaction des besoins essentiels de tous, avant les demandes de luxe de quelques-uns; avant aussi le faste et les projets pharaoniques d'administrateurs publics avides de renommée.

Est-il possible d'obtenir de l'économie générale le respect de cette hiérarchie des besoins, sans une dictature qui planifie tout et qui impose les programmes de production et gère la répartition des produits?

Certainement, c'est possible, moyennant un système financier qui garantisse à chaque individu une part du crédit financier communautaire. Une part suffisante pour que l'individu puisse commander lui-même à la production du pays de quoi satisfaire au moins ses besoins essentiels.

Un tel système financier ne dicterait rien. La production prendrait ses programmes des commandes venant des consommateurs, pour ce qui est des biens d'ordre privé; et elle les prendrait des commandes venant des corps publics, pour ce qui est des biens d'ordre public. Le système

financier servirait ainsi, d'une part, à exprimer les volontés des consommateurs; d'autre part, il serait au service des producteurs pour mobiliser la capacité de production du pays dans le sens des demandes ainsi exprimées.

Pour cela, évidemment, il faut un système financier qui se plie au réel, et non pas qui le violente. Un système financier qui reflète les faits, et non pas qui les contredise. Un système financier qui distribue, et non pas qui rationne. Un système financier qui serve l'homme, et non pas qui l'avilisse.

Un tel système financier est-il concevable?

Oui. Les grandes lignes en ont été tracées par Clifford Hugh Douglas, le maître génie qui a présenté au monde ce qu'on appelle le Crédit Social (à ne pas confondre avec les prostitutions de partis politiques qui ont porté ce nom).

Douglas a résumé en trois propositions les principes de base d'un système qui répondrait à ces fins et qui, par ailleurs, serait assez souple pour suivre l'économie dans tous ses développements, jusqu'à n'importe quel degré de mécanisation, de motorisation ou d'automatisation.

Trois propositions de Douglas

Quelles sont ces trois propositions de Douglas?

Douglas a énoncé publiquement ces trois propositions en trois circonstances: à Swanwick, en 1924; devant le Comité Mac-Millan, en mai 1930; dans une conférence prononcée à la salle Caxton, de Londres, en octobre 1930. Et il les a reproduites dans des écrits de lui, entre autres dans *The Monopoly of Credit*.

La première de ces propositions a trait à la finance de la consommation, par un ajustement entre le pouvoir d'achat et les prix:

Les moyens d'achat (*cash credits*) entre les mains de la population d'un pays doivent, en tout temps, être collectivement égaux aux prix collectifs à payer (*collective cash prices*) pour les biens consom-

mables mis en vente dans ce pays; et ces moyens d'achat (*cash credits*) doivent être annulés lors de l'achat des biens de consommation.



Clifford Hugh Douglas

Douglas n'a rien changé dans les termes de cette proposition: ils étaient les mêmes en 1930 qu'en 1924.

Dans cette proposition, pour mentionner les moyens de paiement, numéraire ou argent scriptural, entre les mains des consommateurs, Douglas emploie le terme «cash credits», tandis que, lorsqu'il parle de finance de la production, il dit simplement «credits».

La différence entre les deux, c'est que l'argent entre les mains des consommateurs est à eux: c'est pour eux du pouvoir d'achat, qu'ils emploient que selon leur volonté en obtenant des produits de leur choix. Tandis

► que les crédits à la production sont des avances que le producteur doit rembourser lorsqu'il aura vendu ses produits.

Nous avons traduit «cash credits» par *moyens d'achat*, plutôt que par *pouvoir d'achat*. C'est parce que le pouvoir d'achat ne dépend pas seulement de l'argent entre les mains du consommateur, mais aussi des prix en face de cet argent. Avec dix dollars en moyens d'achat, vous pouvez vous procurer dix paires de bas, si les bas sont au prix d'un dollar la paire; mais s'ils sont au prix de deux dollars la paire, vous ne pouvez vous en procurer que cinq paires avec la même somme de dix dollars. Tout le monde sait bien que le pouvoir d'achat baisse avec la hausse des prix, même si la somme d'argent en main est la même.

On pourrait aussi appeler ces «cash credits» de la monnaie de consommation. Celui qui les a en main peut, en effet, s'en servir pour se procurer des biens consommables. Le cas est différent des crédits à la production qui, eux, doivent être employés par l'emprunteur à produire des biens qu'il devra vendre afin de pouvoir rembourser ces crédits à leur source.

Quel est le but de cette première proposition énoncée par Douglas?

Cette proposition a pour but de réaliser ce qu'on peut appeler le pouvoir d'achat parfait, en établissant l'équilibre entre les prix à payer par les acheteurs et l'argent entre les mains des acheteurs.

Le Crédit Social fait une différence entre le prix de revient comptable (*cost price*) et le prix à payer par l'acheteur (*cash price*). L'acheteur n'aurait pas à payer le prix de revient intégral, mais seulement ce prix amené à un niveau correspondant aux moyens d'achat entre les mains de la population.

Le prix comptable doit toujours être récupéré par le producteur, s'il veut rester en affaires. Mais le prix à payer doit être au niveau des moyens d'achat entre les mains des consommateurs, si l'on veut que la production atteigne sa fin, qui est la consommation.

Comment cette double condition peut-elle être réalisable?

Par un mécanisme d'ajustement des prix. Un ajustement, et non pas une fixation des prix: l'établissement des prix de revient est affaire des producteurs eux-mêmes, ce sont eux qui savent ce que la production leur coûte de dépenses.

L'ajustement proposé comporterait un coefficient qui s'appliquerait à tous les prix au détail. Ce coefficient serait calculé périodiquement (tous les trois ou six mois, par exemple), d'après le rapport entre la consommation totale et la production totale pendant le terme écoulé.

Si, par exemple, dans le terme écoulé, la production de toute sorte dans le pays s'est totalisée à 40 milliards de dollars, et si la consommation de toute sorte s'est totalisée à 30 milliards, on en conclut que, quels que soient les prix comptables de revient; c'est en réalité 30 milliards qu'a coûté au pays la production des 40 milliards. C'est donc 30 milliards qui est le véritable coût de la production totale de 40 milliards. Et si les producteurs doivent récupérer 40 milliards, les consommateurs, eux, ne doivent payer que 30 milliards. Les 10 milliards manquant doivent être fournis aux producteurs par une autre source, non pas par les acheteurs. C'est au mécanisme monétaire d'y voir.

Dans ce cas, le coefficient appliqué à tous les prix au détail sera de 3/4: les prix de revient seront multipliés par ce coefficient, par 3/4 ou 0,75. L'acheteur ne paiera donc que 75 pour cent du prix comptable.

Autrement dit, un escompte général de 25 pour cent (le contraire d'une taxe de vente) va être décrété sur tous les prix de vente au détail pour la durée du terme qui commence. A la fin de chaque terme, le taux de l'escompte général est ainsi calculé en fonction de l'état de la consommation par rapport à l'état de la production du terme écoulé. On se rapproche ainsi le plus possible du pouvoir d'achat parfait.

On appelle parfois cette opération un *prix compensé* ou un *escompte compensé*, parce que l'argent que le vendeur n'obtient pas de l'acheteur à cause de cet escompte, il le reçoit ensuite de l'Office du Crédit National. Cette compensation permet au vendeur de récupérer son plein prix de revient. Personne n'est perdant. Tout le monde y gagne par l'écoulement facilité des produits vers les besoins.

Pourquoi dites-vous que c'est là réaliser le pouvoir d'achat parfait?

Parce que c'est établir à 1 (un) le rapport entre les moyens de paiement et les prix. Dans l'exemple donné plus haut, ce rapport était de 3/4: on ne pouvait payer que les 3/4 de la production. Après l'opération d'ajustement des prix, le rapport devient 1: on peut alors payer

toute la production. C'est permettre à la production d'atteindre sa fin: la production est faite pour être consommée.

Parfait aussi, parce que c'est rendre justice à la population, en lui faisant payer seulement le «juste prix», le coût réel de sa production. C'est Douglas qui a su donner du «juste prix» une définition cherchée en vain par les sociologues de plusieurs siècles. Il l'a ainsi formulée: «Le véritable coût de la production, c'est la consommation qu'elle a exigée.» Vérité qui semble totalement ignorée dans les manuels d'économie.

Quant aux modalités du mécanisme d'ajustement des prix, elles peuvent varier, mais elles doivent accomplir cette perfection, et le faire avec le minimum d'opérations. Ce serait, d'ailleurs, beaucoup moins compliqué que, par exemple, le calcul des ristournes à chaque coopérateur dans une coopérative de consommation. Et avec des résultats infiniment supérieurs.

Et quelle est la deuxième proposition de Douglas?

La deuxième proposition de Douglas a trait à la finance de la production. Elle fut exprimée comme suit, par son auteur, à Swanwick et devant le Comité MacMillan:

Les crédits nécessaires pour financer la production doivent provenir, non pas d'épargnes, mais de nouveaux crédits se rapportant à une nouvelle production.

A la salle Caxton, en octobre 1930. Douglas variait ainsi la fin de son énoncé:

«de nouveaux crédits se rapportant à la production.»

Il ne dit plus «nouvelle production», mais seulement «production». C'est évidemment que les deux sont synonymes. A mesure que la production se fait, c'est une nouvelle production. De la nouvelle production pour entretenir le flot de production où s'approvisionne le consommateur.

C'est donc à tort que certains ont interprété cette proposition comme s'appliquant seulement à une augmentation dans le volume de la production, ce qui n'est certainement pas le cas d'après le contexte des trois propositions.

Douglas ajoute:

Et ces crédits ne seront rappelées que selon le rapport de la dépréciation générale à «l'appréciation», à l'enrichissement général.

Le système d'argent fut conçu pour servir, pour faciliter la vie économique en société. Mais cet instrument de service est devenu un instrument de punition.



Pourquoi financer ainsi la production avec des crédits nouveaux et non pas avec de l'épargne? — Parce que l'épargne provient d'argent qui a été distribué en rapport avec de la production faite. Or tout cet argent est entré dans le prix de revient de la production faite. Si cet argent n'est pas employé pour acheter la production, l'écart entre les moyens d'achat et les prix augmentera.

On peut objecter que l'épargne employée à financer un nouveau flot de production, par investissement ou autrement, revient dans la circulation comme pouvoir d'achat. C'est vrai, mais c'est à titre de dépenses faites par le producteur, donc en créant un nouveau prix. Or, la même somme d'argent ne peut pas servir à liquider à la fois le prix correspondant de l'ancienne production et le prix correspondant de la nouvelle production.

Chaque fois que l'argent épargné revient ainsi à des consommateurs, c'est en créant un nouveau prix, sans avoir liquidé un ancien prix laissé sans pouvoir d'achat correspondant lorsque cet argent devenait épargne.

Rendons ce point clair par un exemple:

Voici un ouvrier qui reçoit en salaire mensuel la somme de 3 000 \$. Sur cette somme, il prélève 500 \$ pour acheter des actions dans une entreprise qui construit une nouvelle usine.

Les 3 000 \$ de salaire sont certainement ins- ►

► crits dans les prix des produits pour lesquels l'ouvrier a travaillé; mais en face de ces 3 000 \$ de prix, il ne reste plus que 2 500 \$ de pouvoir d'achat.

La construction de l'usine va remettre les 500 \$ en pouvoir d'achat par les salaires distribués aux ouvriers de la construction. Mais les produits qui sortiront de la nouvelle usine devront inclure les 500 \$ dans leur prix. Le 500 \$ redevenu pouvoir d'achat ne pourra certainement pas liquider à la fois le 500 \$ de prix de l'ancienne production et le 500 \$ de prix de la nouvelle production.

Cela ne veut pas dire que l'épargnant fait mal en plaçant son argent dans l'expansion de la production. Il est parfaitement libre de faire ce qu'il veut d'un argent qui lui appartient. Mais la soustraction au pouvoir d'achat global, faite par l'épargne, devrait être compensée de quelque manière, par un montant d'argent équivalent venant entre les mains des consommateurs (par le dividende social, par exemple, ou par une hausse de l'escompte compensé); cela fait, l'effet sur le pouvoir d'achat sera le même que si la production avait été financée directement par des crédits nouveaux, puisque ces crédits nouveaux remplacent l'épargne détournée du pouvoir d'achat.

Le système actuel ne fait pas cette compensation. Il insiste sur la finance par l'épargne, sans se préoccuper de l'entaille faite dans le pouvoir d'achat. C'est là, non pas la seule cause, mais une des causes de l'écart entre les moyens de paiement du consommateur et les prix des produits.

Et la troisième proposition financière de Douglas?

La troisième proposition introduit un élément nouveau dans le pouvoir d'achat: la distribution d'un dividende à tous, employés ou non dans la production. C'est donc un facteur de composition du pouvoir d'achat, qui ne laisse aucun individu sans moyens de paiement.

C'est la reconnaissance du droit de tous à une part de la production, à seul titre de co-capitalistes, de co-héritiers du plus gros facteur de la production moderne: le progrès acquis, grossi et transmis d'une génération à l'autre. A titre également de co-propriétaires des richesses naturelles, don gratuit de Dieu.

C'est aussi le moyen d'entretenir un flot de pouvoir d'achat en rapport avec le flot de production, quand bien même la production se pas-

serait de plus en plus du besoin d'employés. Ce serait donc la solution au plus gros casse-tête actuel, qui fait des économistes lever les bras au ciel et qui fait les gouvernements s'ahurir devant l'insuccès de leur politique de plein emploi, d'embauchage intégral. La poursuite de l'embauchage intégral est une absurdité, difficile à justifier de la part d'êtres intelligents, alors que le progrès s'applique inexorablement à désemployer, à libérer du besoin d'employés.

Voici comment s'exprime Douglas:

La distribution de moyens d'achat (*cash credits*) aux individus doit progressivement dépendre de moins en moins de l'emploi. C'est-à-dire que le dividende doit progressivement déplacer les émoluments et les salaires.

Progressivement — à mesure, comme l'a exprimé ailleurs Douglas, à mesure qu'augmente la productivité par homme-heure. Ce qui est parfaitement conforme au réel, conforme à la participation prise respectivement par le travail et par le progrès dans le flot de production.

Le progrès — bien collectif — prend de plus en plus de place comme facteur de production, et le labeur humain de moins en moins. Cette réalité devrait se refléter dans la répartition des revenus, par dividendes à tous d'une part et par récompense à l'emploi d'autre part.

Nous revenons plus loin sur cette question en traitant du dividende périodique à chaque citoyen.

Mais n'est-ce pas là proposer tout un chambardement dans les modes de finance de la production et dans le mode de répartition des droits aux produits?

C'est surtout, et bien plus simplement, un changement de philosophie, de conception du rôle du système économique et du système financier, les ramenant à leurs fins propres servies par des moyens appropriés. Il est temps que les fins reprennent leur place, et les moyens la leur. Il est temps que la perversion fasse place au redressement.

Mais tout cela a l'air de supposer que l'argent, ou le crédit financier, peut venir comme ça, séance tenante, pour financer la production et la consommation!

Certainement. Le système d'argent n'est essentiellement qu'un système de comptabilité. Les comptables sont-ils à court de chiffres pour

compter, additionner, soustraire, multiplier, diviser, faire des règles de trois, exprimer des pourcentages?

D'ailleurs, les faits sont là, pour montrer que l'argent est affaire de chiffres: chiffres que les monopolisateurs du système peuvent faire surgir ou faire disparaître selon leurs décisions, sans besoin d'objets concrets autres qu'un livre, une plume et quelques gouttes d'encre.

Dans une conférence donnée à Westminster, le 7 mars 1936, C. H. Douglas disait à son auditoire — un auditoire créditiste:

«Nous, créditistes, nous disons que le présent système monétaire ne reflète pas les faits. Nos opposants disent qu'il les reflète. Eh bien, il n'y a qu'à regarder et se servir de son gros bon sens pour voir ce qu'il en est. Comment, par exemple, se fait-il qu'un monde qui paraissait presque fiévreusement prospère en 1929, — du moins réputé prospère, à en juger par les critères orthodoxes — et certainement capable de produire et offrir une surabondance de denrées et de services, le faisant et en distribuant une proportion considérable — comment se fait-il que ce monde-là ait pris figure d'extrême pauvreté en 1930? Transformation d'apparence si fondamentale que les conditions économiques en ont été changées du tout au tout. Est-il raisonnable de supposer qu'entre un jour d'octobre 1929 et quelques mois plus tard, le monde

soit réellement tombé de la grande richesse à la grande pauvreté? Evidemment non.»

Douglas faisait cette remarque trois ans et demi avant l'éclatement de la deuxième grande guerre mondiale. Une fois celle-ci déclarée, tout le monde pouvait se poser une question de même nature que celle de Douglas, mais en sens inverse:

Comment se fait-il qu'après une rareté d'argent pendant dix années, on trouve subito, du soir au matin, tout l'argent qu'il faut pour une guerre qui dure six années et qui coûte des milliards?

Même réponse dans les deux cas: Le système d'argent n'est qu'une question de comptabilité et n'a besoin que de chiffres portant le sceau de la légalité. Donc, si l'argent manque en face de grandes possibilités de produire pour satisfaire les besoins humains normaux, et si l'argent devient abondant quand les producteurs et les moyens de production sont réquisitionnés pour les champs de bataille et la production d'engins de destruction, c'est parce que le présent système monétaire impose des décisions, au lieu de refléter fidèlement les faits résultant d'actes librement posés par des producteurs libres et des consommateurs libres.

(Nous regroupons ci-dessous les trois propositions de Douglas, texte anglais original et traduction en regard.)

Les trois propositions de Douglas

ORIGINAL

1. The cash credits of the population of any country shall at any moment be collectively equal to the collective cash prices for consumable goods for sale in that country, and such cash credits shall be cancelled on the purchase of goods for consumption.

2. The credits required to finance production shall be supplied not from savings, but be new credits relating to new production, and shall be recalled only in ratio of general depreciation to general appreciation.

3. The distribution of cash to individuals shall be progressively less dependent upon employment. That is to say that the dividend shall progressively displace the wage and salary.

NOTRE TRADUCTION

1. Les moyens d'achat entre les mains de la population d'un pays doivent, en tout temps, être collectivement égaux aux prix collectifs à payer pour les biens consommables mis en vente dans ce pays; et ces moyens d'achat doivent être annulés lors de l'achat des biens de consommation.

2. Les crédits nécessaires pour financer la production doivent provenir, non pas d'épargnes, mais être des nouveaux crédits se rapportant à de la nouvelle production; et ces crédits ne doivent être rappelés que selon le rapport de la dépréciation générale à «l'appréciation» générale.

3. La distribution de moyens d'achat aux individus doit progressivement dépendre de moins en moins de l'emploi. C'est-à-dire que le dividende doit progressivement déplacer les émoluments et les salaires.

Comment financer la production

Mais, où prendre l'argent, le crédit financier, ces «chiffres légalisés», pour le service d'un système de finance conforme aux propositions de Douglas, énoncées ci-devant ?

Les crédits nécessaires pour financer la production et la distribution seraient puisés à la source dans le crédit financier du pays, basé sur l'immense crédit réel du pays.

Cela ne nécessiterait aucun bouleversement des structures établies. Les entreprises privées demeureraient entreprises privées. Même les banques pourraient demeurer ce qu'elles sont, des entreprises privées. C'est par elles que le crédit financier serait canalisé pour ses émissions et pour ses retours à la source.

Les banques possèdent, en effet, tout le mécanisme, toutes les installations voulues, avec un réseau de succursales bien établi, et un personnel compétent et entraîné pour accomplir merveilleusement ce service. Elles pourraient continuer de trouver dans ces fonctions la récompense due à leurs services. Etre responsables des avances de crédits à la production. Se charger aussi des opérations comptables relatives au crédit à la consommation (dividende et escompte compensé), et en recevoir une juste rétribution. Mais le crédit dont elles traiteraient ainsi demeurerait une propriété de la société, et leurs opérations devraient tenir compte de l'objectif d'un système financier respectant la fin et les principes exposés ci-dessus.

On peut concevoir diverses méthodes pour la mise en application des propositions énoncées par Douglas. Mais les meilleures méthodes sont certainement celles qui le feraient efficacement tout en effectuant le moins possible de changement dans les institutions existantes.

Vous dites que les banques à chartes pourraient être responsables des avances de crédit à la production. Voulez-vous dire que les producteurs continueraient à s'adresser aux banques pour financer leurs dépenses en attendant de vendre leurs produits ?

Mais oui. Il faut un service de cette sorte, et les banques sont très bien organisées pour y voir.

Ordinairement, la production passe par plusieurs transformations successives avant d'atteindre l'état de produit fini. Le premier producteur dans la chaîne peut avoir besoin d'une

avance d'argent, de crédit financier; et quand il passera son produit semi-fini à un deuxième producteur, il voudra être payé tout de suite, pour récupérer ses dépenses et faire son remboursement au banquier. Ni le premier producteur ni son banquier ne peuvent attendre que le produit soit rendu au bout de la chaîne, peut-être dans plusieurs mois, ou même des années. Encore moins attendre que le produit fini soit vendu et payé par le consommateur, avant de rentrer dans leurs fonds.

Disons que le processus de production passe par trois établissements successifs: A, B, C. Voici comment on peut concevoir les opérations de financement

Le producteur A a besoin d'une avance de crédit pour mobiliser la matière première, le transport, payer ses employés, sa lumière, sa force motrice, ses frais généraux. Il s'adresse à la banque commerciale et obtient cette avance de crédit.

Lorsque A va vendre son produit semi-fini à B, il va inclure dans son prix tout ce qu'il a dépensé, y compris l'argent emprunté qu'il doit rembourser à la banque. Il va y ajouter son profit (qui est pour lui comme un salaire). B peut avoir besoin d'une avance de crédit pour faire tout ce paiement à A, et peut-être aussi pour ses propres frais d'opération: transport, salaires, frais généraux, etc. Lui aussi s'adresse à la banque, obtient l'avance et paie A.

Avec l'argent obtenu de B, A va pouvoir faire son remboursement à la banque.

Lorsque B passera son produit semi-fini à C, lui aussi inclura toutes ses dépenses dans le prix, y compris son propre emprunt de la banque. Et C pourra lui aussi recourir à la banque pour payer la facture de B et pour ses propres frais d'opération.

Une fois payé par C, le producteur B règlera avec sa banque.

Même chose lorsque C passera son produit fini au grossiste. Le grossiste pourra faire comme ont fait les producteurs successifs: obtenir de la banque l'avance de crédit nécessaire pour payer C.

La banque, avec ses comptables et son installation, est merveilleusement organisée pour

voir à ces opérations, pour suivre l'état des avances de crédits et des remboursements. Même si les producteurs ne traitent pas tous avec la même banque, l'un empruntant, par exemple, de la Banque de Montréal, l'autre de la Banque Royale, cela ne crée pas de problème: les banques sont organisées pour régler entre elles, toutes les vingt-quatre heures, leurs soldes de débit et de crédit.

L'application des propositions de Douglas peut très bien s'accommoder de ce mode de finance, par avances de crédits aux divers stages de la production, en utilisant le mécanisme bancaire actuel.

Les banques créeraient-elles ces crédits, comme elles le font aujourd'hui?

Non. On l'a expliqué: ces crédits représentent une capacité de production du pays, résultant d'activités diverses, de richesses naturelles, de science appliquée, de l'existence d'une société ordonnée, etc. Ces crédits financiers n'ont de valeur qu'à cause du crédit réel, qu'à cause de la capacité de production du pays. Le crédit financier est l'expression chiffrée du crédit réel, d'un bien qui est social par nature. A sa source, le crédit financier étant un crédit social ne peut être propriété que de la société.

Pour mettre ce crédit en circulation, pour le confier à des gens qui vont s'en servir pour mobiliser la capacité de production du pays, et pour ramener ce crédit à sa source après avoir accompli son œuvre, on peut très bien utiliser la canalisation existante, le mécanisme bancaire, sans aucunement nationaliser les banques.

Donc pas besoin pour une Banque centrale d'établir un nouveau réseau de succursales, ni d'examiner elle-même les cas des solliciteurs de crédit, ni de s'occuper directement du rappel du crédit après son emploi. Tout cela peut être laissé aux banques à chartes, ou banques commerciales, très compétentes dans ce genre de travail.

Mais ce crédit financier demeure un instrument social et ne doit prendre sa source que dans un organisme voué uniquement au service de la communauté: dans un Office National (ou Provincial) de Crédit, ou une Banque centrale (elle nationalisée) exerçant cette fonction.

Mais alors, où les banques commerciales prendraient-elles le crédit financier pour le prêter à la production?



Elles l'obtiendraient, sur demande et sans frais, de la source même, disons de la Banque centrale. Sans frais, c'est-à-dire avec la seule obligation d'en rapporter le même montant à la source, après son périple dans la circulation.

La banque centrale tiendrait compte des sorties et des rentrées, débitant les sorties dans le compte de la banque commerciale, et y créditant les rentrées.

Rien de nouveau dans ces relations comptables entre une banque centrale et des banques commerciales. Au Canada, chaque banque commerciale a déjà avec la Banque du Canada un compte dans lequel se font tous les jours des écritures de débits et de crédits.

Mais les banques à chartes continueraient-elles à charger des frais aux emprunteurs pour les prêts qu'elles leur feraient?

Certainement. Il faut bien que les banques puissent rencontrer leurs dépenses, payer les salaires de leur personnel, couvrir leurs frais généraux, et réaliser des profits légitimes — comme toutes les entreprises privées.

Les banques doivent bien aussi prévoir les cas où, malgré les précautions d'usage qu'elles savent prendre, certains emprunteurs deviennent incapables de rembourser. La faillite d'un emprunteur ne déchargerait pas la banque prêteuse de son obligation vis-à-vis de la Banque centrale. Elle resterait tenue de rembourser à sa source le crédit de la société qu'elle en aurait obtenu.

Le Crédit Social n'a pas du tout pour but de faire des irresponsables. Bien au contraire. La banque commerciale resterait responsable des avances obtenues de la Banque Centrale. L'em- ►

► prunteur — individu ou compagnie — resterait responsable envers la banque commerciale prêteuse. Cette dernière exigerait certainement des garanties, surtout de la part de clients nouveaux, ou pour des prêts à des entreprises qui ont un caractère d'aventure.

Les charges financières exigées par le banquier pour ses prêts pourraient encore porter le nom d'intérêt. Toutefois, il nous semble que le facteur temps, la durée entre le prêt et son remboursement, devrait savoir moins d'importance. Que le prêt soit pour six mois, ou pour un, deux, ou trois ans, cela n'affecte pas l'état financier du banquier, puisque c'est le crédit de la société et non le sien propre qui est en circulation. Tout au plus, une plus longue durée peut-elle comporter un plus grand nombre d'entrées comptables à effectuer dans le compte de l'emprunteur.

Mais ces charges financières, cet intérêt, signifient l'obligation pour l'emprunteur de rembourser plus de crédit qu'il en a été libéré. La même chose pour tous les autres emprunteurs. Est-ce que cela ne va pas créer une impossibilité mathématique, comme celle que l'on dénonce aujourd'hui?

Pas sous un système financier de Crédit Social, ou le système, par le dividende périodique à tous et par le mécanisme du prix ajusté et compensé, équilibre le pouvoir d'achat avec les prix. Or, toutes les charges financières, intérêts inclus, sont comprises dans les prix. Tout cela est donc récupérable, grâce aux moyens de paiement ainsi assurés entre les mains du public.

Est-ce que ces charges additionnelles sont compatibles avec la proposition de Douglas: «Toute production nouvelle doit être financée par des crédits nouveaux»? Il semblerait que s'il faut payer, par exemple, 5 pour cent de charge sur la finance de la production, soit 5 pour cent en plus de la finance passée au producteur, la nouvelle production ne se trouve pas financée en entier par des crédits nouveaux.

Au cours des diverses phases de la production, la finance peut venir de fonds personnels du producteur, ou partiellement d'avances de crédit, ou même totalement (sauf l'intérêt) d'avances de crédit. Mais tout cela va se régler au moment où la production sera livrée sous forme de produit fini. Car c'est bien alors qu'elle sera une production nouvelle. Et c'est alors, au

moment où le produit fini passe du grossiste ou du dernier producteur au détaillant, qu'une opération *spéciale au système du Crédit Social* peut réaliser la proposition énoncée par Douglas. C'est alors que du crédit nouveau (sans intérêt) peut être émis pour couvrir toutes les dépenses qu'il a fallu faire pour cette production nouvelle.

De quelle manière cela pourra-t-il se faire?

Encore une fois, il peut y avoir plusieurs méthodes pour y arriver. Monsieur W. B. Brockie, créditiste de Nouvelle-Zélande, suggère que cela se fasse au niveau de la prise du produit par le marchand détaillant: par une avance de crédit sans intérêt, faite au marchand détaillant, pour couvrir le prix comptable total du produit fini. Cette manière nous semble très appropriée pour atteindre un double objet: 1° Financer effectivement la production nouvelle par du crédit nouveau; 2° Permettre ensuite le retour du crédit à sa source à mesure de la consommation des biens.

La production se présente sous un flot continu, et à diverses phases du processus de production, depuis la matière première au produit fini. Elle devient produit fini à l'endroit où elle est livrable au détaillant qui en entreprendra la distribution aux consommateurs.

Où est cet endroit? C'est chez le grossiste, ou chez le dernier producteur si le détaillant la prend là.

Ce produit fini porte un prix, le prix chargé au détaillant. C'est le prix de revient de la production. Mais pour avoir le prix de revient final, faut y ajouter les frais de distribution, soit les déboursés du détaillant. Et c'est tout cela, le prix de revient final, qui devra être couvert par l'émission de crédit nouveau sans intérêt.

A la facture du grossiste, le détaillant doit donc ajouter ce qu'il prévoit devoir lui en coûter pour le transport, pour les salaires de ses employés, pour les avaries inévitables, pour ses frais généraux. Il sait par expérience le montant de ces frais par semaine ou par mois; il sait aussi quel montant de produits il réussit à écouler, en moyenne, par semaine ou par mois. Il peut donc pré-évaluer assez justement le pourcentage à ajouter à la facture du grossiste pour avoir le prix de revient final des produits lorsqu'ils seront passés aux acheteurs.

Voulez-vous donner un exemple hypothétique pour aider à mieux comprendre ce point important?

Alors que la plupart des économistes ne pensent qu'en termes d'argent, Douglas, dans sa formation d'ingénieur, pense plutôt en termes de réalités: l'argent est le signe qui doit refléter les réalités, et l'être humain doit passer avant l'argent.



Supposons que le détaillant sait, par expérience, que ses frais de manutention et de services pour l'écoulement de ses produits lui coûtent, en moyenne, une somme égale à 10 pour cent du prix qu'il doit les payer au grossiste.

Puis, supposons que ce détaillant s'approvisionne d'une cargaison qui lui est facturée 4000 \$. Il conclura que, pour rencontrer ses frais totaux (prix du grossiste, plus frais de manutention, mais exclusion faite de tout profit), la cargaison lui revient finalement à 4000 \$ + 10 pour cent de 4000 \$, soit 4000 \$ + 400 \$ = 4400 \$.

Le prix de revient final de cette production nouvelle se totalise ainsi à 4400 \$. C'est donc 4400 \$ de crédit nouveau, sans intérêt, qu'il faut pour solder les frais complets relatifs à cette production nouvelle.

Pour cela, on peut utiliser, en la perfectionnant, une méthode de finance assez répandue chez les détaillants: des paiements avancés par l'intermédiaire de la banque. Aujourd'hui, en effet, la plupart des détaillants acquittent leurs factures aux grossistes par des chèques «à découvert». C'est-à-dire que, par entente convenue entre le détaillant et son banquier, la banque honore ces chèques, même quand le compte du détaillant à la banque n'a pas de fonds suffisants. C'est comme une avance de crédit à demande, à mesure des besoins du marchand détaillant, jusqu'à une certaine limite qui constitue pour lui sa «ligne de crédit». C'est bien commode, vu que, de son côté, le grossiste désire être payé sans délai pour rencontrer ses propres obligations.

Dans le livre de la banque, ces avances de crédit s'inscrivent en débit au compte du marchand détaillant. A mesure qu'il vendra ses produits, il devra apporter le fruit de ses ventes à la banque pour renflouer son compte autant que possible, à la satisfaction du banquier, sans jamais laisser son compte tomber en dessous de

la, ligne convenue. Il s'agit donc, en réalité, d'une suite de prêts et de remboursements, par entente mutuelle. Et sous le présent système financier, le banquier charge des frais au détaillant pour ce service. Ces frais sont un intérêt calculé sur le montant et la durée des déficits.

Eh bien, sous le système proposé pour la finance de la production nouvelle par du crédit nouveau, le marchand détaillant acquitterait toutes ses factures relatives à cette production par des avances de crédit obtenues du banquier, et *sans aucune charge d'intérêt*. Voilà qui devrait facilement être agréé par tous les détaillants.

Dans l'exemple ci-dessus, le détaillant obtiendrait de sa banque une avance de crédit de 4400 \$, libre de tout intérêt. La banque à charte tirerait toutes les sommes à ces fins, elle aussi sans frais, de la Banque centrale, source du crédit. (Il s'agit, ne l'oublions pas, d'un système financier social, qui s'assouplit au réel, fournissant les crédits au rythme de la production, et les rappelant au rythme de la consommation.)

Mais pourquoi cette différence entre le cas du producteur, qui doit payer de l'intérêt sur ses emprunts, et le cas du détaillant qui, lui, obtiendrait ses avances de crédit sans intérêt?

Pour plus d'une raison. D'abord, la situation est différente: dans le cas du producteur, l'avance de crédit est faite pour une production qui n'est pas encore réalisée, tandis que dans le cas du marchand, l'avance de crédit est faite sur une production bel et bien terminée. (Ajoutons que le producteur n'a pas souffert de l'obligation de payer de l'intérêt, puisqu'il inclut cet intérêt dans son prix et que les avances de crédit aux stages suivants ont fourni de quoi les couvrir.)

Puis, si l'avance de crédit au détaillant devait exiger de l'intérêt, cet intérêt ajouterait au prix de vente un élément non couvert par cette avance de crédit. La production nouvelle ne serait plus ►

► alors entièrement financée par du crédit nouveau, comme le veut la proposition de Douglas pour un système financier reflétant exactement le réel.

Puis encore, si le prix de vente final était chargé d'un intérêt, cet intérêt deviendrait propriété de la banque commerciale lors du remboursement par le marchand détaillant. Il y aurait donc une partie du crédit qui ne retournerait pas à la source lors de la consommation, et le système ne refléterait pas exactement le réel: «Les moyens de paiement (cash credits), dit Douglas, doivent être annulés sur l'achat des biens de consommation.»

Donc, notre détaillant va obtenir une avance de crédit de 4400 \$. Et lors de ses ventes, il n'aura à rapporter à sa banque que ce montant de 4400 \$, sans aucune charge additionnelle.

Au moment des ventes, l'argent que l'acheteur passe au détaillant cesse d'être du «cash credit», de la monnaie de consommation, et devient du simple crédit financier qui, remis au banquier par le marchand, va commencer son retour intégral vers sa source par le même canal qui fut emprunté pour sa sortie.

Vous avez dit tantôt que ce montant de 4400 \$ comprenait tous les frais de la production et de la manutention, depuis la matière première jusqu'à la livraison du produit au consommateur, mais pas le profit du marchand. Le marchand va-t-il maintenant vendre plus que pour 4400 \$ en y ajoutant son profit?

Non. Pour que la méthode proposée ici accomplisse son but, il ne faut pas que le profit du détaillant entre dans le prix à payer par l'acheteur. Si son profit entrait dans le prix de vente, cette partie du prix de vente lui appartiendrait et ne serait pas retournée à la source du crédit comme liquidation des *cash credits* (moyens de paiement). Ce qui produirait le défaut que nous signalions tout à l'heure.

Dans le cas ci-dessus, par exemple, si le marchand vendait avec 10 pour cent de profit, cela pousserait le prix de vente à 4840 \$; cela dépasserait de 440 \$ le crédit nouveau émis pour fin cette production nouvelle, ce qui fausserait la proposition de Douglas voulant que toute production nouvelle soit financée par du crédit nouveau. Il ne serait pas convenable, non plus, de faire entrer ce profit avec les autres frais dans le montant avancé par le banquier au marchand,

en portant cette avance à 4840 \$ et en lui disant de ne rapporter que 4400 \$, gardant les 440 \$ pour son profit : ce serait payer le marchand pour un travail qu'il n'a pas encore fait.

Le profit du marchand doit lui venir d'une autre source que du porte-monnaie de l'acheteur, et lui venir seulement après qu'il aura accompli sa vente.

Le prix de vente ne comprendra donc pas le profit du marchand. Cela évitera la hausse des prix provenant de la tendance qu'ont trop de marchands à hausser leur pourcentage de profit quand le commerce va bien. Or, sous un régime financier créditiste, le commerce irait toujours bien, puisque le problème purement financier n'existerait plus; en tirer parti pour se permettre des profits exagérés serait conduire à l'inflation des prix, alors qu'au contraire, le bon écoulement d'une production inentravée devrait faire baisser les prix.

Voulez-vous dire que, sous un système financier créditiste, le marchand ne ferait plus de profit, ou que son profit serait plafonné?

Non point. Mais le profit du marchand ne devrait pas dépendre d'une hausse des prix. Son profit dépendrait plutôt du volume de ses ventes. Avec un *pourcentage* de profit modéré et déterminé d'avance selon le commerce, plus il vendrait d'articles, plus son profit serait gros. Dans une économie non monopolistique, mais concurrentielle, ce sont les marchands donnant les meilleurs services à la clientèle qui réaliseraient le plus de profits, sans pour cela dépasser le pourcentage de profit par article. C'est donc le pourcentage, non le volume, de profit qui doit être réglementé, convenu pour chaque ligne de commerce.

La société est en droit d'exiger cela des commerçants, puisque, premièrement, elle fournit sans frais l'avance de crédit nécessaire pour acquitter leurs factures, et puisque, deuxièmement, elle assure en tout temps en face des produits offerts un total de pouvoir d'achat équilibrant le total des prix.

Par le fait que la société a fourni au marchand le crédit nécessaire pour payer les produits qu'il prend en stock, la société se trouve en quelque sorte propriétaire de ces produits, le marchand n'en étant plus, pour ainsi dire, que le dépositaire chargé de les écouler. Il est juste que la société récompense le marchand pour cet écoulement, mais sans lui permettre d'exploiter les acheteurs.

C'est donc la société qui va fournir au marchand son profit, non plus en crédit avancé qu'il devrait rembourser, mais en cash credit, en moyens de paiement qui seront la propriété personnelle du marchand.

Le marchand, tout en gardant intégralement son commerce privé et le conduisant sans entraves, se trouve tout de même être, en quelque sorte, un agent de la communauté pour la distribution des produits. Exactement comme le producteur, tout en conservant pleinement son entreprise privée, se trouve être, en quelque sorte, un agent de la communauté pour la mise en oeuvre du crédit réel, de la capacité productive du pays. Exactement, encore, comme le banquier, tout en conservant la propriété privée de son entreprise bancaire, se trouve être, en quelque sorte, l'agent de la communauté pour la canalisation, aller et retour, du crédit financier basé sur le crédit réel du pays.

Le Crédit Social est un ferme défenseur de la propriété privée. Maris toute entreprise privée a tout de même une fonction sociale à remplir, fonction dont elle s'acquitterait automatiquement par le simple jeu d'un système financier créditiste fidèle aux propositions énoncées par Douglas.

Mais quand, comment et de quelle manière le marchand va-t-il toucher ce profit de la part de la société?

Toujours par le canal de la banque à charte qui tire ce crédit de la source sociale, la Banque centrale ou l'Office National de Crédit.

Le marchand a deux comptes à sa banque: le compte de son crédit à découvert, dans lequel la banque tient l'état des avances de crédit faites au marchand et du remboursement de ces crédits. L'autre, son compte personnel, où le marchand peut déposer ses épargnes, sur lequel il peut tirer des chèques pour ses affaires personnelles, contre lequel il peut obtenir du numéraire, etc., comme n'importe quel particulier.

A mesure que le marchand vend ses produits, il en apporte le paiement à sa banque, qui l'inscrit comme remboursement de crédit dans le premier des comptes mentionnés. En même temps, le banquier inscrit dans l'autre compte, dans le compte personnel du marchand, le profit auquel cette tranche de vente lui donne droit, d'après le pourcentage convenu pour son genre de commerce. Pour cette inscription, faite au nom de la société, le banquier tire un chèque

sur le crédit national, c'est-à-dire sur la Banque centrale.

Par exemple, si le pourcentage convenu de profit est établi à 10 pour cent, à chaque 100 dollars que le marchand apporte à titre de remboursement, le banquier crédite le premier compte de 100 \$, qui entrent ainsi dans la voie de retour du crédit vers sa source, et le banquier inscrit 10 \$ au crédit du compte personnel du marchand.

Pour tous les services de comptabilité rendus sans être payés par les clients (avances de crédit sans intérêt, profits aux détaillants, dividendes périodiques à tous), le banquier est rétribué par la Banque centrale selon des normes convenues.

Est-ce que tout cela n'est pas extrêmement compliqué?

Pas du tout. Il faut beaucoup de phrases pour l'expliquer, mais ça fonctionnerait comme une routine, aussi rondement que les opérations bancaires dont on est témoin tous les jours dans toutes les succursales de banques.

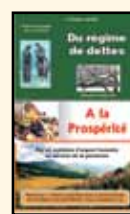
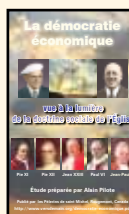
C'est infiniment moins compliqué par exemple, que la comptabilité des coopératives de consommation, où le comptable doit tenir compte des achats de chaque coopérateur, pour distribuer à chacun une ristourne proportionnelle à ses achats individuels. ▶

Quatre livres sur la démocratie économique

Pour étudier la cause de la crise financière actuelle, nous vous offrons ces livres à un prix spécial, en incluant les frais postaux (prix valables pour le Canada; pour les autres pays, voir notre site web):

La Démocratie Économique: 13,00\$
Sous le Signe de l'Abondance: 15,00\$
Régime de Dettes à la Prospérité: 8,00\$
Une Lumière sur mon Chemin: 15,00\$

Ensemble des 4 livres: 40,00\$



► Puis ce système serait sain, reflétant exactement les faits économiques, finançant efficacement la production et la consommation. Il servirait ainsi la vie économique avec satisfaction, et avec beaucoup moins de bureaucratie, d'enquêtes, d'opérations financières, qu'il en faut aujourd'hui à des institutions de gouvernement pour essayer d'atténuer les déficiences de pouvoir d'achat dont toute l'économie souffre. Le système éliminerait aussi le lourd fardeau de taxes exigé aujourd'hui pour tâcher de mettre du pain sur la table des totalement dépourvus (quand on a fini par admettre leur cas d'indigence après des enquêtes souvent prolongées et toujours humiliantes).

Ne serait-ce pas trop différent des méthodes de financement auxquelles on est habitué ?

Différent par le résultat, oui; mais presque en tout semblable au mécanisme actuel. Voyez plutôt:

Mêmes établissements bancaires; mêmes banquiers; mêmes entrées de débits et de crédits dans les comptes en banque; même système de paiements par chèques; mêmes formalités pour les prêts aux producteurs; mêmes responsabilités de la part des prêteurs et des emprunteurs; mêmes facilités de paiements par découverts pour les marchands, avec la servitude d'intérêts en moins.

En plus: pouvoir d'achat global maintenu en rapport avec la production globale offerte, avec une bonne mesure garantie à chacun, donc distribution facilitée et meilleure répartition des fruits de la production; protection contre des hausses de prix non motivées; dictature de l'argent supprimée. Et j'en passe.

Puis, considérez la situation finale, relativement à la tranche de production de 4400 \$ prise comme exemple:

Cette production a pu se faire sans entrave financière. Le crédit est venu selon les besoins, d'un stage à l'autre du processus de production; tous les participants ont été dûment payés, les banquier y compris en touchant l'intérêt pour leurs services en rapport avec les prêts. Le paiement final complet, couvrant tous les frais, frais de finance comme frais de production, a pu être fait aussitôt le produit fini, par l'avance de crédit sans intérêt au détaillant preneur de cette production. La production a pu être écoulee sans ajouter de frais au coût de revient.

La machinerie financière a gardé les mêmes

rouages, mais dûment huilée au lieu d'admettre du sable dans les coussinets et dans les engrenages — et cela fait toute la différence du monde dans son fonctionnement.

Est-ce que ces libérations de crédit ne causeraient pas une accumulation d'argent, avec toutes les malfaisances de l'inflation ?

Suivez le trajet du crédit dans le schéma simplifié, présenté dans ces pages. Le crédit ne s'accumule pas, il suit le mouvement de la richesse, entrant en circulation au rythme de la production, prenant la voie du retour vers sa source au rythme de la consommation.

Ces crédits forment comme un fonds de roulement, appartenant à la société, mis au service de l'économie pour répondre aux besoins de la population selon les possibilités physiques d'y voir; fonds qui peut être augmenté lorsque ces besoins augmentent et que les disponibilités productives le permettent.

Quant au caractère social de la répartition des biens produits, l'économie créditiste le garantit par l'introduction, dans le pouvoir d'achat, du dividende périodique à tous, dont il va être question plus loin dans cette étude.

Crédit Social et entreprise privée

Le producteur, tout en conservant pleinement son entreprise privée, se trouve tout de même être, en quelque sorte, un agent de la communauté pour mettre en œuvre le crédit réel, la capacité de production du pays.

Le banquier, tout en conservant la propriété privée et la conduite de son entreprise bancaire, se trouve tout de même être, en quelque sorte, un agent de la communauté pour la canalisation, aller et retour, du crédit financier basé sur le crédit réel du pays.

Le marchand, tout en conservant intégralement son commerce privé et le conduisant sans entraves, se trouve tout de même être, en quelque sorte, un agent de la communauté pour la distribution des produits.

Le Crédit Social est un ferme défenseur de la propriété et de l'entreprise privées. Mais toute entreprise privée a une fonction sociale à remplir, ce qu'accomplirait automatiquement un système financier conforme aux propositions énoncées par Douglas.

Financement des travaux publics

Ce qui vient d'être expliqué montre comment on pourrait appliquer les propositions financières de Douglas dans la production et la distribution des biens consommables, des biens que les personnes et les familles achètent sur le marché. Est-ce que cette méthode serait applicable aussi à la production et aux paiements des travaux publics?

Certainement. Dans ce cas, la consommation s'appelle mieux une dépréciation: consommation graduelle par l'usure, le vieillissement de ces biens. C'est tout le public qui en est consommateur, le public représenté par le gouvernement, ou par un corps public local comme dans le cas des écoles, des aqueducs, des édifices municipaux, des rues, des trottoirs, des égouts. Ces travaux publics, une fois réalisés, sont, à n'en pas douter, une production nouvelle. Cette production doit donc, elle aussi, être financée par des crédits nouveaux.

Dans le cas des biens consommables, vous avez fait les producteurs se financer par les moyens actuels, sans exclure les prêts bancaires à intérêts; puis, vous avez fait couvrir tous ces frais par des crédits sociaux sans intérêt au moment où les produits finis passaient du grossiste au détaillant qui sert les consommateurs. Serait-ce la même chose pour les travaux publics, et à quel moment les frais financiers de cette production nouvelle seraient-ils couverts par des crédits nouveaux sans intérêt?

Ordinairement — et la méthode devrait se généraliser — les gouvernements et autres corps publics confient l'exécution des travaux à des entrepreneurs. La plupart du temps, au plus bas soumissionnaire après s'être assurés de sa compétence et de sa responsabilité.

Eh bien, l'entrepreneur se financerait de la même manière que les producteurs de biens consommables, soit avec des fonds dont il dispose déjà, soit avec des emprunts qu'il pourrait obtenir d'une banque en s'engageant à rembourser plus tard, capital et intérêts.

Quant aux crédits nouveaux pour financer ces travaux publics, le corps public qui les a fait exécuter obtiendrait des crédits nouveaux, sans intérêts, pour payer l'entrepreneur, ou moment

où le corps public prend possession des ouvrages terminés.

La population, qui dans ce cas est la consommatrice, paierait ensuite cette consommation (dans ce cas, l'usure, la dépréciation) au rythme où elle a lieu.

Voulez-vous expliquer cela par un exemple?

Nous avons vu, au commencement de cette étude, que le crédit réel d'un pays réside dans la capacité de produire de ce pays. C'est un crédit social. Et tout le crédit financier du pays reposant sur son crédit réel, le crédit financier est lui aussi un crédit social.

Donc, avons-nous dit, tout crédit financier nouveau doit provenir d'un Office monétaire (qui peut être une Banque centrale) fonctionnant *au nom de la société*. Mais ce crédit peut très bien être canalisé vers la production par le système de banques existant actuellement, et reconduit par le même canal vers sa source, après son utilisation dans la production et la consommation.

Nous avons dit aussi que l'Office monétaire peut être, chez nous, la Banque du Canada à l'échelle de la nation; ou un Office monétaire provincial à l'échelle de la province, au cas où le gouvernement provincial en prendrait l'initiative, à défaut d'agir du gouvernement fédéral.

Pour simplifier nos explications, nous allons supposer le Crédit Social établi dans le Canada tout entier.

Lorsque des projets de travaux publics sont soumis aux représentants du peuple — à Ottawa s'il s'agit de projets de juridiction fédérale, à la législature de la province intéressée s'ils sont de juridiction provinciale, à des corps publics locaux si c'est de leur ressort — les représentants du peuple n'ont nullement à se demander si ces projets sont *financièrement* possibles, mais seulement s'ils répondent à des besoins réels et s'ils sont physiquement réalisables. Physiquement réalisables, c'est-à-dire si la capacité de production du pays peut exécuter ces travaux tout en continuant de fournir les produits requis pour répondre aux besoins privés. Autrement dit, si cette production publique nouvelle n'entravera pas une production plus urgente.

La décision de procéder ou de remettre à ►

- plus tard les projets soumis se prend en conséquence, indépendamment de toute préoccupation financière. La finance accomplira son rôle: servir, et non pas décider. Donc, plus question de budgets équilibrés, mais de priorité dans l'ordre d'accomplissements désirés et possibles.

A titre d'exemple, disons qu'il s'agit du projet de construction d'un pont. La construction est décidée, parce que cela répond à un besoin réel, et parce qu'il n'y a pas à craindre que les activités dirigées vers cette construction nuisent à l'approvisionnement des magasins en produits offerts aux consommateurs.

Dans un système financier créditiste, la finance du pont n'est pas un problème. Mais le gouvernement va quand même demander des soumissions; car si la finance reflète exactement les réalités, un prix moins élevé signifie moins de matériaux, moins d'énergie, moins de temps — donc une portion moins grande soustraite à la richesse réelle du pays.

C'est, disons, l'entrepreneur Gabriel Larouche qui obtient le contrat, après sa soumission au montant de 5 000 000 \$. Il a prévu dans ce prix toutes ses dépenses et son profit légitime. Il a prévu ce qu'il lui en coûterait pour emprunter de quoi payer ses matériaux et ses employés, au cas où il ne posséderait pas déjà lui-même les fonds nécessaires à cette fin. Intérêts y compris. C'est son entreprise, pas celle du gouvernement. Toute sa garantie, c'est que le pont une fois terminé, il pourra le livrer au gouvernement et en recevoir 5 000 000 \$, si l'inspection révèle un pont construit en tout conformément aux normes convenues.

Que M. Larouche soit obligé d'emprunter 2 000 000 \$, ou 3 000 000 \$, ou même la somme totale de 5 000 000 \$, c'est son affaire. S'il traite avec la banque, il s'arrange avec elle. Le gouvernement n'a rien à y voir.

Comme dans le cas de la production privée, si Larouche emprunte d'une banque, la banque prêteuse est bien justifiable d'exiger de lui un intérêt pour couvrir ses frais d'opération et les risques encourus par toute institution de prêts.

Une fois le pont terminé, il est évidemment la propriété de Gabriel Larouche, mais ne lui est d'aucune utilité particulière. Aussi se hâte-t-il de le remettre au gouvernement qui, après inspection et acceptation, doit le lui payer au prix convenu, 5 000 000 \$.



Maquette du nouveau pont Champlain à Montréal (Canada), dont la finition est prévue pour la fin de 2018.

Ce prix comprend tout: non seulement le coût des matériaux et du travail; non seulement le profit que Gabriel Larouche avait inclus dans son prix en préparant sa soumission, mais aussi les frais financiers qu'il avait dû prévoir.

Ah! les frais financiers aussi, l'intérêt sur ses emprunts? Alors, cette production nouvelle ne sera pas payée par de l'argent nouveau sans intérêt?

Mais si. En effet, comme le détaillant lorsqu'on traitait de biens consommables, le gouvernement, lui, va obtenir le montant global en crédit financier nouveau, sans intérêt, pour payer cette production nouvelle finie.

Comment et d'où va-t-il obtenir cet argent?

Il va l'obtenir de la source du crédit financier social, de la Banque centrale, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une banque commerciale servant de canal à cette fin. Et dans ce dernier cas, la banque commerciale l'obtient sur demande, par simple chèque, de la source du crédit, donc de la Banque centrale.

Alors, le gouvernement est maintenant endetté de 500 000 \$ envers la Banque centrale, directement ou par l'intermédiaire de la banque commerciale?

Pas du tout. Il n'y a pas d'endettement. Le pont est une richesse créée par la population du pays, non seulement par le travail de ceux qui y ont contribué directement, mais par le travail de tous ceux qui ont fourni les choses qui ont permis aux constructeurs du pont de faire leur travail: nourriture et besoins de toutes sortes. Les employés du pont ont payé ces choses, certes, mais elles sont la production de la popu-

lation; ou, si certains produits ont été importés, ils sont la contrepartie de production domestique exportée.

On ne doit pas endetter la population pour sa propre production, pas plus qu'on ne demande à un boulanger de payer le pain qu'il a lui-même produit. Si le pont canadien avait été construit par le Mexique ou par la Chine, alors on pourrait l'inscrire en dette du Canada envers le Mexique ou envers la Chine. Dans un système financier sain, conforme à la réalité, une dette publique, une dette nationale ne peut exister qu'envers l'étranger, quand on a reçu de l'étranger, en choses réelles (main-d'œuvre, matériaux, etc.) plus qu'on ne lui a fourni en choses réelles.

Mais, dans le cas des biens consommables, vous faisiez le détaillant rendre à la Banque centrale, sans intérêt, le montant qu'il en avait obtenu pour prendre possession des produits finis; il devait retourner le crédit obtenu à la Banque au fur et à mesure de ses ventes.

C'est exact. Il tirait cet argent des consommateurs qui achetaient les produits. Il faisait payer la consommation, non pas la production qui, elle, avait été financée par le crédit nouveau, sans intérêt, fourni par la Banque au détaillant.

Et dans le cas de la production publique, dans le cas du pont, le crédit obtenu sans intérêt de la source, de la Banque, va-t-il, lui aussi, être retourné à la source? Par qui et comment?

Exactement comme dans le cas des biens consommables. La population n'a pas à payer la production du pont, qui est, nous venons de l'expliquer, sa propre production; mais elle va en payer la consommation, c'est-à-dire l'usure, la dépréciation, à mesure de cette consommation. C'est toujours conforme au principe énoncé par Douglas:

«La production nouvelle doit être financée par des crédits nouveaux, et le retrait du crédit doit se faire à mesure de la consommation, donc au rythme de la disparition de la richesse qui avait été ainsi créée et financée.»

Pour revenir à la comparaison avec le pain du boulanger: le boulanger n'a pas à payer la production du pain fait par lui-même, mais celui qui le mange en paie la consommation. Dans le cas du pont, c'est le public qui le «consomme»: c'est donc le public, la population qui va le payer, non

pas comme productrice, mais comme consommatrice.

De quelle manière?

Disons qu'on prévoit, pour le pont, une durée d'au moins 50 ans. On en déduira une dépréciation moyenne de 100 000 \$ par année. C'est 100 000 \$ par année qu'on demandera au public de faire retour à la Banque centrale, pour que la finance soit bien le reflet des réalités économiques.

Au bout de 50 ans, que le pont soit totalement «consommé» (usé) ou non, on n'aura plus à continuer ces paiements. On ne peut consommer une chose deux fois, on ne doit pas la faire payer deux fois — pas plus que le consommateur du pain ne doit avoir à le payer deux fois au boulanger. Il faut un système financier absurde et déprédateur, comme le système actuel, pour faire la population payer deux fois ses aqueducs, ses écoles, ses ponts, ses routes — même les guerres qu'elle a faites... et gagnées!

Est-ce par les taxes que le gouvernement va retirer du public les montants annuels à payer pour la «consommation» du pont?

Il les retirera par un mode de prélèvement qui peut varier; pas nécessairement par la méthode actuelle des taxes, qui est lourde, maladroite, coûteuse et souvent injuste. Il pourrait le faire par la voie du mécanisme d'ajustement des prix, le 100 000 \$ annuel s'ajoutant au montant «consommation», ce qui affecte les prix pour tout le monde, quand il s'agit, comme dans le cas du pont, d'une consommation faite par tout le monde.

Et si, par accident, ou par sabotage, le pont s'écroulait au bout de dix ans?

Cela hausserait, d'un coup et du montant de la valeur disparue, le total de la consommation du pays pour le terme courant; et cela se réglerait par le mécanisme d'ajustement des prix — de tous les prix. Puisque les prix, sous un système créditiste, sont ajustés, à partir du prix comptable, selon le rapport de la consommation à la production, il est clair que plus le total de la consommation monte par rapport au total de la production, plus l'escompte compensé diminue.

Le consommateur paiera alors plus cher tout ce qu'il achètera, et plus d'argent retournera vers sa source. Ce qui est conforme au principe énoncé, voulant que la finance soit le reflet exact du réel.

Le circuit du crédit financier

Si j'ai bien compris, sous un système financier de Crédit Social, le système bancaire pourrait continuer de fonctionner exactement comme aujourd'hui, prêtant à intérêt aux producteurs de biens consommables et aux contracteurs de travaux publics?

Exactement comme aujourd'hui — oui, comme mécanisme, mais pas comme esprit. C'est du crédit de la société, du «crédit social» que le banquier prêterait. Ce ne serait donc plus du crédit créé par lui qu'il prêterait, mais du crédit qu'il obtiendrait de la Banque centrale, gardienne du crédit de la société. Au lieu d'être une créatrice de crédit financier basé sur une chose qui appartient, à la société, la banque à charte ne serait qu'une canalisation de ce crédit.

Cela peut avoir l'air insignifiant, de peu de conséquence dans la pratique, puisque, dans l'un ou l'autre cas, l'emprunteur peut obtenir les mêmes avances de crédit, avec les mêmes conditions de remboursement. Mais, au contraire, cela fait une différence énorme.

Comme le remarquait Douglas devant un comité de l'Assemblée législative de l'Alberta en 1934, si le crédit est à sa naissance la propriété des institutions financières, ces institutions obtiennent pour rien un titre hypothécaire sur toute la richesse produite financée par ce crédit. Tandis que si tout ce crédit est, à sa source, propriété de la société, c'est toute la population qui obtient pour rien ce titre hypothécaire; c'est alors la population dans son ensemble qui est fournisseuse du prêt, ce qui confère à tous les citoyens le droit à un dividende, à une part de la richesse produite et financée par ce crédit «social».

Ce crédit financier serait-il encore, comme aujourd'hui, de l'argent temporaire, naissant avec le prêt, disparaissant (annulé) avec le remboursement?

Non. Le prêt ne ferait pas naître le crédit: ce crédit était déjà là, sous la garde de la Banque centrale, attendant utilisation.

De même, le remboursement n'annulerait pas le crédit financier, mais le mettrait dans le canal de retour vers la Banque centrale d'où il était sorti.

Ici encore, cela peut sembler ne pas faire grande différence, puisque la banque à charte

actuelle peut toujours créer une somme nouvelle pour faire un autre prêt. Mais la méthode proposée est plus conforme au réel. Le crédit financier doit être le reflet, l'expression chiffrée de la capacité de production du pays qui seule lui donne de la valeur. Or, la capacité de production du pays ne disparaît pas quand un emprunteur, après l'avoir mise en œuvre, rembourse le crédit financier emprunté. Pourquoi, alors, le crédit financier qui représente cette capacité de production serait-il annulé, même temporairement?

Est-ce que le crédit financier sorti de la Banque centrale, et mis en circulation par l'entremise des banques commerciales, devrait rentrer à sa source dans un temps déterminé d'avance, comme cela fait aujourd'hui partie des conditions du prêt?

Non. Le crédit servant à financer la production sortirait de sa source au rythme de la production, d'ordre privé ou d'ordre public; et il retournerait à sa source au rythme seulement de la consommation, ou de la dépréciation, d'ordre privé ou d'ordre public.

Il ne serait pas conforme aux faits d'exiger ce retour plus vite que la consommation, comme on le fait aujourd'hui, surtout pour les biens publics. On viole le réel quand on fait payer la consommation, la dépréciation, plus vite qu'elle n'a lieu. On contredit le réel quand on ôte de la circulation par les taxes, en vue de remboursements, deux fois le prix d'un aqueduc, d'un pont, d'un édifice scolaire, deux fois avant même qu'il soit complètement déprécié, avant qu'il soit «consommé» une fois! (Et vraiment, comment peut-on le consommer deux fois?)

Cela veut-il dire qu'aujourd'hui il n'y a pas de rapport entre le mouvement de l'argent et le mouvement de la richesse réelle?

C'est justement un des grands défauts du système actuel. Pour plusieurs raisons. Pas seulement parce qu'on force à rembourser l'argent de la production plus vite que la consommation. Mais aussi parce qu'il n'y a pas rapport d'égalité entre les prix des produits offerts et les moyens de paiement entre les mains des consommateurs.

Le prix se constitue à mesure de la fabrication du produit, et ce prix complété est attaché au produit fini qui vient sur le marché. Tandis

que l'argent distribué en cours de fabrication du produit prend 1000 chemins, est dépensé à 1000 moments, sans chronométrage avec l'apparition du produit, fini et de son prix final.

Il y a aussi de l'argent marqué dans les prix, mais non distribué, parce qu'il est réservé pour remplacements de machines plus tard. Il y a également l'épargne par des particuliers, qui ne fait plus partie du pouvoir d'achat effectif, malgré qu'elle est dans les prix, etc.

De sorte que, s'il n'y a pas d'ajustement des prix (comme propose le Crédit Social), le décalage inévitable entre le pouvoir d'achat et les prix demeure, et la production n'atteint pas son but.

Un autre point: la somme de pouvoir d'achat existante oublie bien des consommateurs. Comme elle est distribuée surtout en récompense aux producteurs, ceux qui ne sont pas employés lucrativement par la production sont démunis ou mal munis de pouvoir d'achat.

Pour toutes ces raisons, il est donc nécessaire de voir à la finance, non seulement de la production, mais aussi de la consommation. Cette nécessité s'accroît à mesure du progrès qui augmente la production sans employer plus de personnel.

À quelle source prendre les moyens de paiement pour financer ce qui manque à la consommation?

À la même source que pour la finance de la production. À la Banque centrale, ce qui, là aussi, peut être fait par le canal des banques commerciales.

Ce serait donc encore de l'argent que les banques commerciales prêteraient à intérêt aux consommateurs?

Oh! non. Il faut bien distinguer entre l'argent qui finance la production et l'argent qui achète la production, même si ça vient de la même source.

Douglas fait cette distinction quand il parle de «credits» et de «cash credits» Les «credits», c'est l'argent avancé à la production et qui doit être remboursé à la banque prêteuse. Les «cash credits», c'est ce qu'on peut appeler «monnaie de consommation», que le consommateur emploie à sa guise.

La différence entre ces deux sortes de monnaie réside dans leur fonction, et non pas dans leur nature. L'une et l'autre, en effet, sont



du crédit financier sortant de la même source. De plus, la monnaie de production se change en monnaie de consommation, lorsqu'elle est versée par le producteur en salaires, en traitements, en dividendes industriels.

Aujourd'hui, pratiquement toute la monnaie de consommation a d'abord été monnaie de production, puisque ce sont les activités de production qui distribuent à peu près tout le pouvoir d'achat.

Sous un système créditiste, de la monnaie de consommation additionnelle viendrait directement de la source sans passer par l'industrie, de deux manières

a) Sous forme de compensation au vendeur, pour l'escompte général accordé aux acheteurs, en vertu de l'ajustement des prix mentionné plus haut (page 6);

b) Sous forme de dividende social à tous, dont il va présentement être question.

Cette addition de pouvoir d'achat permettrait de rencontrer des montants qui sont dans les prix, mais qui ne sont pas encore ou qui ne sont plus entre les mains du public consommateur quand les produits sont mis en vente.

Ce serait autrement satisfaisant que d'avoir à s'endetter envers des maisons de finance. Cet endettement, qui se généralise de plus en plus sous le présent système, est un étrange moyen de permettre à la population d'obtenir l'abondante production de son pays. C'est faire quelques financiers profiter, et la population pâtir, d'un système inapte à établir l'équilibre entre les prix et le pouvoir d'achat. ▶

Le dividende social à tous

Un dividende social à tous? Mais un dividende suppose un capital placé et productif!

Justement. C'est parce que tous les membres de la société sont co-capitalistes — d'un capital réel et immensément productif.

Nous avons dit plus haut, et nous ne saurions trop le répéter, que le crédit financier est, à sa naissance, propriété de toute la société. Il l'est, parce qu'il est basé sur le crédit réel, sur la capacité de production du pays. Cette capacité de production est faite, certes, en partie, du travail, de la compétence de ceux qui participent à la production. Mais elle est faite surtout, et de plus en plus, d'autres éléments qui sont propriété de tous.

Il y a d'abord les richesses naturelles, qui ne sont la production d'aucun homme; elles sont un don de Dieu, une gratuité qui doit être au service de tous. Il y a aussi toutes les inventions faites, développées et transmises d'une génération à l'autre. C'est le plus gros facteur de production aujourd'hui. Et nul homme ne peut prétendre, plus qu'un autre, à la propriété de ce progrès, qui est fruit de générations.

Sans doute il faut des hommes actuels pour le mettre à contribution — et ceux-là ont droit à une récompense: ils la reçoivent en rémunérations: salaires, traitements, etc. Mais un capitaliste qui ne participe pas personnellement à l'industrie où il a glacé son capital a droit quand même à une part du résultat, à cause de son capital.

Eh bien! le plus gros capital réel de la production moderne, c'est bien la somme des découvertes, des inventions progressives, qui font qu'aujourd'hui, on obtient plus de produits avec moins de travail. Et puisque tous les vivants sont, à titre égal, cohéritiers de cet immense capital qui s'accroît toujours, tous ont droit à une part des fruits de la production.

L'employé a droit à ce dividende et à son salaire. Le non-employé n'a pas de salaire, mais a droit à ce dividende, que nous appelons social, parce qu'il est le revenu d'un capital social.

Cela est du nouveau. Mais ça semble logique.

Oui. Et c'est le moyen le plus direct, le plus concret pour garantir à tout être humain l'exercice de son droit fondamental à une part des biens de la terre. Toute personne possède ce droit — non pas à titre d'embauché dans la production, mais à seul titre d'être humain.

«Tout homme, en tant qu'être doué de raison, tient en fait de la nature le droit fondamental d'user des biens matériels de la terre.» Pie XII (Radio-message du 1er juin 1941)

Et c'est un droit imprescriptible:

«Un tel droit individuel ne saurait en aucune manière être supprimé, pas même par l'exercice d'autres droits certains et reconnus sur des biens matériels.» — Pie XII (*Ibidem*).

Les autres droits, droit de propriété, droit du salarié, droit de l'actionnaire, etc., ne suppriment aucunement le droit de chacun à user des biens matériels.

Le Pape a bien ajouté:

«C'est laissé à la volonté humaine et aux formes juridiques des peuples de régler plus en détail la réalisation pratique de ce droit.» (*Ibidem*).

C'est-à-dire qu'il appartient aux peuples eux-mêmes, par leurs lois et leurs règlements, de choisir les méthodes capables de permettre à chaque homme d'exercer son droit à une part des biens terrestres.

Le dividende à tous le ferait. Aucune autre formule proposée n'a été, de loin, aussi effective, pas même nos actuelles lois de sécurité sociale.

Il est bien de reconnaître — et personne n'ose le nier — le droit de chaque personne au moins aux biens nécessaires à la vie. Mais allez donc exercer ce droit dans le monde actuel, quand vous n'avez ni argent ni moyens de production - ceux-ci étant de plus en plus concentrés entre de moins en moins de mains.

Dans notre monde moderne, il est impossible à un individu de réaliser son droit aux biens matériels sans présenter de l'argent. L'argent est devenu une licence conventionnelle indispensable à l'exercice d'un droit naturel.

Le dividende social, un dividende périodique à tous, un revenu basique garanti à chacun, comme droit de naissance, revenu suffisant pour couvrir au moins les nécessités de la vie, est la plus sociale revendication de l'économie créditiste. Outre que, comme nous l'avons dit plus haut, c'est aussi la reconnaissance du fait indéniable que tous les vivants sont co-héritiers des générations passées.

Mais ne serait-ce pas donner à des individus quel que chose pour rien?

Allez donc dire à un capitaliste qu'il obtient quelque chose pour rien quand on lui verse un dividende sur son capital placé! Il criera, au contraire, à l'injustice si on lui refuse son dividende.

Le cas est le même pour chaque membre de la société, co-capitaliste, co-héritier d'un capital réel, comme nous l'avons expliqué ci-dessus — capital,



Dans un système de crédit social, ou démocratie économique, personne ne serait mis de côté et tous, riches ou pauvres, en tant que cohéritiers des richesses naturelles et du progrès, recevraient un dividende leur permettant au moins le nécessaire pour vivre.

d'ailleurs, bien plus essentiel que les piastres ou autres signes monétaires qui n'ont qu'une valeur représentative.

Puis, une économie strictement d'échange ne peut pas être une économie humaine, puisque plus de la moitié de la population n'a rien à échanger: c'est le cas des enfants, des femmes et des filles à la maison, des invalides, des malades, des sans-emploi, des personnes âgées refusées par l'industrie, des hommes valides remplacés par les machines, etc. Une économie strictement d'échange, une économie de «rien pour rien» ne peut être aujourd'hui qu'une économie barbare. Une telle économie sacrifie la personne à des règlements ordonnés à l'argent, au lieu de l'être à la personne.

Traitant de la répartition des biens dans un système economico-social qui serait ordonné selon la priorité due à la personne, le philosophe thomiste Jacques Maritain arrive à des conclusions analogues:

«...C'est un axiome pour l'économie 'bourgeoise' et la civilisation mercantile qu'on n'a rien pour rien; axiome lié à la conception individualiste de la propriété. Nous pensons que dans un régime où la conception de la propriété esquissée ci-dessus (avec sa fonction sociale) serait en vigueur, cet axiome ne pourrait pas subsister. Bien au contraire, la loi de l'*usus communis* porterait à poser que, du moins et d'abord pour ce qui concerne les besoins premiers, matériels et spirituels, de l'être humain, il convient qu'on ait pour rien le plus de choses possible...

«Que la personne humaine soit ainsi servie dans ses nécessités primordiales, ce n'est après tout que la première condition d'une économie qui ne mérite pas le nom de barbare. Les principes d'une telle économie conduiraient à mieux saisir le sens profond et les racines essentiellement humaines de

l'idée d'héritage, ... en telle sorte que tout homme, en entrant dans le monde, puisse effectivement jouir, en quelque façon, de la condition d'héritier des générations précédentes.» (*Humanisme Intégral*, pp. 205-6)

Mais ne pourrait-on pas obtenir le même résultat par des hausses de salaires aux travailleurs?

Non, mille fois non, puisque les hausses de salaires n'atteignent que les salariés et ne donnent rien aux personnes qui ne le sont pas. De plus, les hausses de salaires entrent toutes dans les prix, ne corrigeant donc pas l'écart entre les prix et le pouvoir d'achat.

Un revenu individuel non lié à l'emploi — comme le dividende social à tous — est une chose qui s'impose de plus en plus, à mesure que s'accroît la productivité: plus de production avec moins de bras. Avec une automation complète, comment les tenants de l'emploi comme condition du droit à un revenu, comment feraient-ils pour distribuer la production quand il n'y aurait plus d'employés? Sans en être là, on est tout de même rendu à un point où les produits sortent plus abondants avec moins d'emploi. La distribution de pouvoir d'achat doit refléter cette situation.

Les hausses de salaires pour augmenter la somme totale de pouvoir d'achat ne sont pas une solution conforme à la réalité, ni conforme à la justice. Si le salaire est la récompense du travail, il devrait au contraire diminuer quand le travail diminue. Ces hausses de salaires sont le vol de dividendes qui devaient aller à tous.

Il y aurait beaucoup à écrire sur cette question du dividende à tous, qui ahurit tant ceux qui n'ont jamais pris la peine de repenser des notions acceptées sans examen.

► Et que vaut l'objection de ceux qui s'obstinent à voir de l'immoralité dans de l'argent «non gagné»? Voient-ils de l'immoralité dans l'héritage transmis par un père à son enfant qui n'a jamais contribué à créer cet héritage? Voient-ils de l'immoralité dans les dividendes servis à des millionnaires qui n'ont certainement pas gagné leurs millions? En voient-ils dans les plantureux traitements accordés à des hommes en place qui ne font absolument rien pour le peuple qui paie ces traitements par ses taxes? Et que d'autres questions du genre on pourrait jeter à la face des anti-dividendes!

Ainsi, dans le système financier préconisé par le Crédit Social, que vous dites sain et efficace, du pouvoir d'achat parviendrait aux consommateurs de deux manières: l'une par les salaires, traitements et autres formes de rémunérations liées à l'emploi dans la production; l'autre, par des dividendes non liés à l'emploi.

Oui. C'est d'ailleurs aussi le cas aujourd'hui. Ceux que la production emploie reçoivent une rémunération, mais les capitalistes reçoivent des dividendes sur leur capital, même s'ils ne sont nullement employés à produire. Si le capitaliste est employé, son revenu lui vient des deux manières, par de l'argent lié à son emploi, et par de l'argent lié seulement à son capital-piastres.

Ce serait la même chose sous un système financier créditiste, avec cette différence que tous les citoyens étant, à seul titre de membres de la société, co-proprétaires du plus gros facteur de production, tous recevraient un dividende périodique sur la production due à ce capital réel commun.

Mais si la somme des deux, récompenses à l'emploi et dividendes à tous, tirent ensemble sur le total des produits, quelle partie doit aller aux salaires et quelle partie doit aller aux dividendes?

C'est la même question qui cause des frictions aujourd'hui entre la part due aux capitalistes et la part due aux travailleurs. Les capitalistes disent «Sans nos capitaux, il n'y aurait pas d'emploi, donc pas de production». Les ouvriers disent: «Sans le travail, il n'y aurait pas de produits». Les deux, le capital et le travail, sont en effet facteurs de production; et, en général, on convient que la plus grosse part de l'argent distribué doit aller aux ouvriers, qui sont d'ailleurs les plus nombreux.

Sous un système financier créditiste, ce sont les capitalistes (tous les membres de la société) qui seraient les plus nombreux. Au Canada, il y a environ 8 millions de salariés sur 20 millions et quart de Canadiens (en 1964). Donc 8 millions de travailleurs et 20 millions et quart de capitalistes.

De plus, la production est due beaucoup plus au capital réel, qui appartient aux 20 millions et quart, qu'au travail qui vient des 8 millions d'employés.

Pour un pouvoir d'achat calqué strictement sur le prorata de la production résultant du progrès, capital commun, et le prorata résultant des efforts de ceux qui participent à la production, il faudrait évidemment que la somme totale des dividendes sociaux soit beaucoup plus grosse que la somme totale des salaires.

Mais ce serait donner plus à ceux qui ne travaillent pas qu'à ceux qui travaillent. Ce serait encourager la paresse!

Ne sautez pas ainsi à des conclusions, d'ailleurs non fondées.

Il est faux, d'abord, de dire que l'individu non requis par la production toucherait plus d'argent que l'employé dans la production: les deux auraient le même dividende, mais l'employé aurait son salaire en plus.

Il resterait donc encore entre les deux la même différence qu'auparavant: le montant du salaire. Mais au lieu d'être une différence entre zéro et le salaire, elle serait la différence entre le dividende, d'une part, et le dividende plus le salaire, d'autre part. Le stimulant «salaire» serait donc encore là. Et il y aurait en plus le stimulant «dividende à tous», qui gagnerait en importance chez le salarié à mesure que se développerait chez lui le sens social.

Un dividende basé sur la part dominante que le capital réel communautaire occupe comme facteur de production moderne serait donc un montant généreux.

Nous voulons bien croire que le passage d'une diète d'épuisement à une diète de vigueur nécessite une certaine mesure de dosage. On ne passe pas d'une alimentation de maladie à une alimentation de santé sans passer par une alimentation de convalescence.

La sagesse peut donc conseiller une graduation dans le chiffre du dividende périodique à tous.

Toutefois, il faut dès l'abord mettre le principe en application. Entrer de plain-pied dans l'esprit d'une économie d'abondance et de dividendes à tous, au lieu de l'esprit d'une économie de rationnement et de revenu restreint à l'emploi.

Qu'a dit Douglas à ce sujet?

Douglas énonce comme suit le troisième des trois principes dont il dit que l'application permettrait un système conforme aux faits:

«La distribution de monnaie de consommation (cash credits) devra dépendre de moins en moins de l'emploi. C'est-à-dire que les dividendes remplaceront progressivement les appointements et salaires, à mesure que la capacité productive augmente par homme-heure.»

Il s'agirait donc d'une proportion croissante du

pouvoir d'achat provenant de dividendes, et d'une proportion décroissante provenant de l'emploi.

Dans les grandes lignes d'un plan ébauché et proposé pour une application de ses principes en Ecosse, Douglas estimait qu'au départ, on pourrait affecter en dividendes à chaque homme, femme et enfant, une somme totale égale à 1 pour cent de l'actif total du pays, évalué en monnaie. Il ajoutait:

«On peut s'attendre à ce que cela donne à chaque famille, en dividendes, un montant annuel dépassant 300 livres sterling.»

Douglas écrivait cela en 1933, quand le cours de la livre était au pair — ce qui signifierait en dollars une somme annuelle de 1450 \$ par famille, soit 121,50 \$ par mois; ou (avec une moyenne approchant de 5 personnes par famille), un dividende de 25 \$ par mois à chaque homme, femme et enfant de l'Ecosse.

Si ce chiffre pouvait être jugé raisonnable en 1933, il devrait certainement être aujourd'hui d'au moins 50\$ par mois aujourd'hui (1964), le coût de la vie plus que doublé depuis, et vu aussi l'augmentation survenue dans la capacité de production, ce qui donne plus de produits à distribuer par personne.

C'était là, dans l'esprit de Douglas, un dividende de départ. Un dividende qui devrait augmenter ensuite à mesure qu'augmenterait la capacité productive par homme-heure. (Ndlr: Le 50\$ par mois mentionné plus haut, équivaut à 1200\$ par mois, en 2017: un chiffre plutôt conservateur. Un montant plus réaliste serait 60% du PIB per capita. Au Canada, 60% de 50 000\$ donnerait 30 000\$ par année par personne, soit 2500\$ par mois à chaque homme, femme et enfant au pays.)

En tout cas, avec la présente capacité productive du Canada, le dividende social périodique devrait garantir tout de suite à chaque citoyen du pays au moins de quoi satisfaire ses besoins normaux. Cela simplifierait et débureaucratiserait considérablement, tout en le rendant plus efficace, tout notre système de sécurité sociale. Le sens social et la responsabilité personnelle y trouveraient un meilleur climat pour leur développement.

Que signifie «augmentation de la capacité productive par homme-heure»?

Un exemple hypothétique va le faire comprendre:

Supposons qu'en une année un effectif producteur de 100 000 hommes donne un rendement de 100 000 unités de production; puis, que l'année suivante un effectif doublé, 200 000 hommes, donne un rendement doublé, soit 200 000 unités de production, la capacité productive par homme-heure est exactement la même dans les deux cas.

Mais, si la deuxième année, on obtient ce rendement doublé, 200 000 unités de production, avec

le même effectif que la première année (100 000 hommes), alors la capacité productive par homme-heure a doublé.

Ou bien, si la deuxième année, on obtient seulement le même rendement que la première année (100 000 unités de production), mais avec un effectif ouvrier diminué de moitié (avec seulement 50 000 hommes), là encore, la capacité productive par homme-heure a doublé.

Dans la pratique, la capacité productive par homme-heure augmente chaque année dans tous les pays industrialisés. On peut diminuer le nombre d'employés, diminuer le nombre d'heures de travail, sans diminuer la production totale; ou bien encore, en gardant le même nombre de travailleurs et d'heures d'ouvrage, obtenir une production plus considérable.

Il est évident que cette hausse ne vient pas de ce que les ouvriers fournissent plus d'efforts, mais cela provient de machines et de techniques perfectionnées, — en somme, du progrès — progrès dont tout le monde est co-héritier, co-propriétaire, comme nous l'avons expliqué. Il est donc juste que ce soient ces propriétaires, ces héritiers, tous les citoyens, qui tirent avantage de cette augmentation, par un dividende mensuel plus gros.

Mais cela signifierait une diminution des salaires actuels des ouvriers !

Pas nécessairement (bien que la chose serait justifiable pour plusieurs raisons avec l'avènement d'un régime financier de Crédit Social). Mais même en laissant les salaires à leurs chiffres actuels, une hausse des dividendes mensuels à tous, à mesure de l'augmentation de la capacité productive du pays, diminuerait le prorata du total des salaires dans le total du pouvoir d'achat.

Il faut bien, en tout cas, dans un système qui se veut conforme aux réalités de l'économie, tenir compte de cette conformité dans la répartition du pouvoir d'achat.

Voici, par exemple, une usine employant 100 hommes, 40 heures par semaine: cela fait 4000 hommes-heures par semaine. Si le rendement de cette usine est de 8000 unités de production, cela fait un rendement de 2 unités de production par homme-heure.

Disons que, par l'introduction de machines plus perfectionnées, par certaines mesures d'automatisation, cette usine n'a plus besoin que de 70 hommes, travaillant moins longtemps, seulement 35 heures par semaine, tout en produisant davantage: 10 500 unités de production dans la semaine.

Cela fait maintenant $70 \times 35 = 2100$ heures-hommes par semaine (au lieu de 4000). Et puisque la production de ces 2100 hommes-heures est

► montée à 10 500 unités de production, cela fait un rendement de 5 unités de production par homme-heure (au lieu de 2 unités comme auparavant).

La productivité passée de 2 unités à 5 unités par homme-heure n'est certainement pas le fruit de plus de labeur, puisque, au contraire, la semaine d'emploi est raccourcie. Elle est due à des techniques perfectionnées, au progrès, œuvre de plusieurs générations, capital communautaire de plus en plus considérable, de plus en plus productif.

A qui doit aller le fruit de cette hausse de productivité, sinon aux propriétaires de ce capital communautaire, c'est-à-dire à tous? A ce capital social, un dividende social.

3 unités de production sur 5 sont dues à l'application du progrès dans la transformation de l'usine. S'il peut être juste de laisser aux producteurs (employeurs et employés) une récompense correspondant aux 2/5 de la production, toute la communauté (producteurs ou non producteurs) devrait se partager un dividende correspondant aux 3/5 de la production.

Ce n'est là qu'un cas hypothétique pour faire comprendre la proposition de Douglas: que, progressivement, à mesure de l'augmentation de rendement par homme-heure, le pourcentage de pouvoir d'achat distribué en dividendes doit augmenter, et le pourcentage en salaires doit diminuer.

Si cette proposition de Douglas avait été adoptée il y a 80 ans, le développement de la situation économique aurait été bien différent de ce qu'on a vu. Au lieu de hausses de salaires à des employés qui sont de moins en moins pris par le travail, on aurait eu des dividendes de plus en plus gros à tous, ouvriers y compris, à leurs femmes, à leurs enfants.

On aurait moins connu l'inflation. Tous étant munis de pouvoir d'achat, la production aurait mieux répondu aux besoins de tous.

Comme, par ailleurs, les entraves purement financières auraient été éliminées, le volume de la production réalisée et distribuée aurait été plus considérable, la limite n'étant imposée que par la limite de la capacité physique de production, ou que par la limite des commandes de la part d'une consommation saturée.

Les salariés n'y auraient rien perdu; ils seraient devenus comme les capitalistes, des personnes recevant plus en dividendes qu'en salaires.

Comment serait distribué ce dividende social mensuel à tous et à chacun des membres de la société?

De la manière qui serait jugée la plus pratique celle exigeant le moins de bureaucratie, celle qui nécessiterait le moins d'addition aux mécanismes

actuels de transferts de moyens de paiement.

Actuellement, par exemple, les allocations familiales pour les enfants de moins de 16 ans se font mensuellement par un chèque à la mère de famille. Actuellement aussi, les pensions de vieillesse et diverses allocations (pour cécité, pour invalidité, etc.) sont servies par un chèque adressé mensuellement à chaque ayant-droit. La même chose peut se faire pour le dividende mensuel à tous.

On peut aussi, là encore, se servir du canal des banques commerciales, chaque citoyen ayant eu à s'enregistrer à une banque de sa localité. Chaque mois, la banque commerciale inscrirait simplement au crédit de chacun de ces comptes le montant décrété pour le dividende mensuel. Dans ce cas, comme dans le ou des opérations dont nous avons parlé pour couvrir les frais de production par des crédits sans intérêt, la banque commerciale obtiendrait de la Banque centrale, sur demande et sans frais, les sommes nécessaires pour les dividendes mensuels qu'elle aurait ainsi à inscrire dans les comptes sous sa juridiction. Et pour les frais de ces services, la banque commerciale serait payée par la Banque centrale selon désaccords convenus.

Le dividende mensuel pourrait très bien aussi être une opération de comptabilité utilisant le service des Postes. C'est même la méthode que Douglas préconisait dans son schéma pour l'Ecosse: *«Le dividende sera distribué mensuellement par une traite sur le Trésor écossais, par l'intermédiaire du bureau de poste»*.

Avec les calculatrices automatiques et autres techniques ultra-modernes qui s'introduisent de plus en plus dans les grands bureaux de comptabilité, il ne serait pas difficile de choisir une méthode à la fois rapide, sûre, exacte, efficace, pour la distribution d'un dividende mensuel à chaque personne. Chose d'autant plus facile que la collaboration du citoyen-capitaliste serait beaucoup plus empressée que celle du citoyen-contribuable.

Cette distribution d'argent aux consommateurs, par les dividendes, ne serait-elle pas de l'inflation, dont tout le monde a peur?

Elle serait une augmentation d'argent dans le porte-monnaie des consommateurs, et je ne crois pas que cela ait jamais fait frémir celui qui en reçoit. Ce n'est pas quand on hausse votre revenu que ça vous fait mal. Avez-vous jamais entendu quelqu'un se plaindre de la hausse de son revenu? C'est quand les prix haussent que tout le monde se plaint.

Mais justement, est-ce que cette distribution d'argent par les dividendes ne ferait pas monter les prix?

Les prix de revient ne seraient pas affectés d'un sou. Les dividendes sociaux n'étant pas payés par

les producteurs, ils ne passeraient pas par l'industrie, comme les salaires et les dividendes aux capitalistes à piastres: ils n'entreraient donc pas dans le prix de revient. Ils viendraient directement de la source du crédit financier qui est un bien du peuple.

Dans le système actuel, qui met des restrictions où il n'en faut pas et qui n'en met pas où il en faut, l'augmentation de monnaie de consommation pourrait susciter une hausse induite du prix de vente. Mais dans un système créditiste, le prix de revient demeure conforme à la comptabilité des dépenses en cours de production, et le prix de vente est tenu en laisse par les modalités du prix ajusté et compensé, établi conformément au premier des trois principes énoncés par Douglas.

Le dividende demeurerait-il, même dans les années où la production du pays n'augmenterait pas?

Bien certainement. Quel que soit le volume de la production, il y a toujours un pourcentage de cette production qui est dû au capital réel communautaire. C'est seulement au cas où la production tomberait à zéro que la base du dividende disparaîtrait; et celle des salaires disparaîtrait aussi, puisqu'il n'y aurait aucune production faite.

Evidemment, quand la production est mince, le pouvoir d'achat total doit être mince pour être en accord avec la réalité; et dans ce cas, les deux parts — dividendes et salaires — peuvent bien être plus minces que dans une production abondante. On ne peut distribuer que ce qui existe.

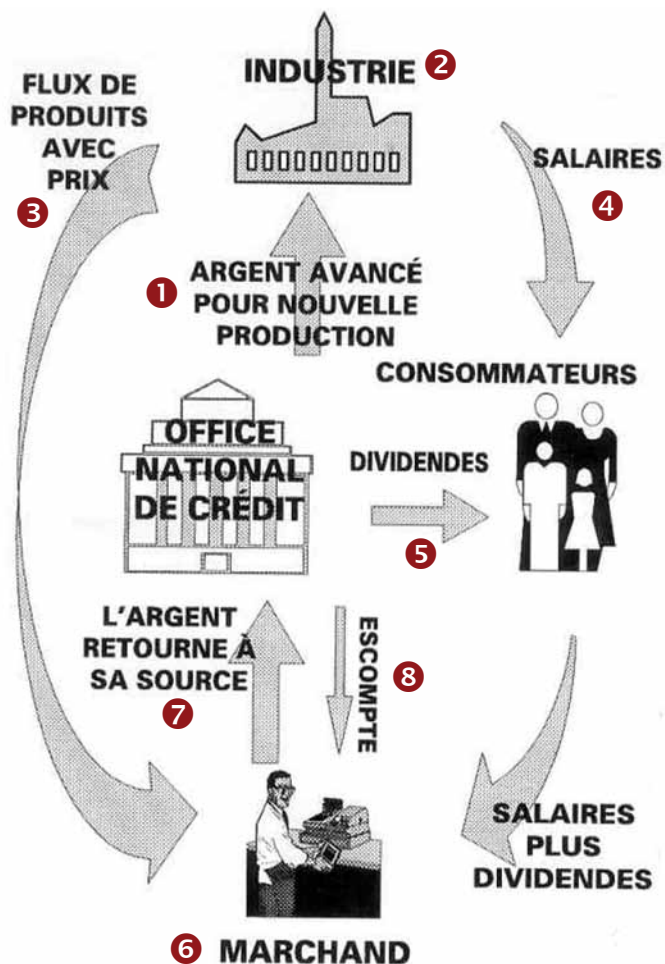
Mais c'est à tort que, dans leurs écrits ou leurs discours, certains créditistes ont présenté le dividende comme la distribution de l'accroissement seulement de la production annuelle. Cet accroissement peut justifier une augmentation du dividende, comme nous l'avons dit plus haut. Mais, quel que soit le volume de la production, répétons-le, il reste toujours dans cette production une part due à l'utilisation du capital social — donc toujours une part de la production justifiant un dividende social à tous.

D'autres ont dit que le dividende serait la distribution de l'argent qui manquerait au pouvoir d'achat pour le mettre au niveau des prix. Ce n'est pas exact, non plus. Le dividende contribue certainement à combler l'écart entre les prix et le pouvoir d'achat, mais ce n'est pas là sa base. Et même s'il n'y avait aucun écart entre les prix et le pouvoir d'achat, chaque citoyen aurait encore droit à son dividende, pour la raison que nous venons de rappeler dans les précédents alinéas.

Assurer le dividende à tous est une des fonctions d'un système financier sain. (Principe III de Douglas). Etablir ou maintenir l'équilibre entre la somme des prix et le pouvoir d'achat global en est une autre fonction (Principe I de Douglas). La technique cré-

ditiste accomplit les deux, sans que l'une nuise à l'autre, par de simples opérations de comptabilité appliquées à un crédit financier social en rapport avec le crédit réel du pays.

La circulation de l'argent Dans un système de Crédit Social



De l'argent est avancé par l'Office National de Crédit **1** au producteur (industrie) **2**, pour la production de nouveaux biens, ce qui amène (flèche de gauche) un flux de produits étiquetés avec des prix **3** et des salaires distribués aux employés **4** (flèche de droite). Puisque les salaires ne suffisent pas pour acheter toute la production, l'Office de Crédit comble la différence par l'émission d'un dividende périodique à tous les citoyens **5**. La rencontre des consommateurs et des produits se fait chez le marchand **6**, et lorsqu'un produit est acheté (consommé), l'argent qui avait été avancé au début de la production de ce produit retourne à sa source **7**, l'Office National de Crédit, qui rembourse au marchand l'escompte **8** qu'il avait accordé au consommateur. L'argent avancé au début a accompli sa fonction, le produit ayant rejoint le consommateur.

Les taxes à la lumière du Crédit Social

Y aurait-il encore des taxes sous un système financier de Crédit Social?

C'est là une question posée en style de système financier actuel. Pour y répondre et être compris, il faut raisonner en style de Crédit Social, c'est-à-dire en termes de réel d'abord, et non pas directement en termes d'argent. Une fois la réponse donnée en termes de réel, on y adapte la finance, comme dans tout autre aspect d'une économie créditiste.

Donnons d'abord les textes du maître, Douglas.

Le mode actuel de taxation est vicié comme le système financier actuel, en contradiction avec le réel économique; il est voleur, au service de la centralisation entre les mains des empires financiers et de l'Etat. Douglas déclarait à ce sujet, dans une conférence donnée à Westminster en février 1926 et reproduite dans *Warning Democracy*, page 61 de l'édition 1934:

«La taxation moderne est un vol légalisé. Elle demeure un vol, quand bien même ce vol est effectué par l'intermédiaire d'une démocratie politique qui, pour sa participation, obtient une part insignifiante des dépouilles. Mais je ne pense pas que le vol soit son but principal. Je crois que c'est plutôt la poursuite d'un objectif. Ce but me semble être l'aboutissement au socialisme. Les économistes du type formé par l'Ecole Economique de Londres mettent dans la tête des promoteurs du socialisme qu'il est possible d'arriver à l'ordre où ils placent leur bonheur en accélérant le vol de la propriété par les taxes.»

Et dans *Social Credit*, page 105 de l'édition 1937, Douglas écrit:

«La finance et les, taxes actuelles ne sont qu'un moyen ingénieux pour concentrer le pouvoir financier.»

Et à la page 150 du même ouvrage *Social Credit*:

«La principale tendance du procédé (de la taxation) est de concentrer potentiellement le contrôle du crédit dans de grandes organisations, surtout entre les mains des grosses banques et des grosses compagnies d'assurances.»

Douglas condamne donc fortement le système de taxes tel que nous l'avons.

Pourtant, dans *Warning Democracy*, page 175, Douglas écrit:

«Il est bien entendu que la taxation, dans sa forme actuelle, est un moyen non nécessaire, inefficace et vexatoire d'atteindre le but ostensiblement proclamé. Mais, bien qu'il en soit ainsi, une certaine forme de taxation est inévitable tant que

doivent exister côte à côte les services publics et la production pour les besoins privés. Les services publics exigent une certaine quantité de biens et de travail; le mécanisme par lequel ces biens et ce travail sont transférés du secteur privé au secteur public constitue, dans son essence, une forme de taxation.»

Ah! Est-ce que cette citation de Douglas ne contredit pas les citations précédentes?

Nullement, si l'on remarque les termes dont se sert Douglas, ainsi que ses arguments à l'appui.

Ce que Douglas appelle «vol légalisé», c'est la forme actuelle de taxation, celle qui enlève de l'argent aux individus pour satisfaire les exigences et les finalités du système financier. Tandis que la «certaine forme de taxation» qu'il juge inévitable, c'est un mécanisme, non pas pour enlever de l'argent aux individus, mais, comme il dit, pour transférer du secteur privé au secteur public les choses et le travail nécessaires pour répondre aux besoins publics de la communauté. Ce n'est plus là parler en termes de mythe financier, mais en termes de réel.

Voulez-vous éclaircir un peu ce point-là?

Lorsque le gouvernement fait construire, disons, une route, ou un bout de route, est-ce que cela entrave ou diminue le moins du monde la production de lait, de beurre, de légumes, de vêtements, de chaussures ou d'autres biens de consommation? Est-ce que, au contraire, cette production n'est pas activée du fait que les salaires distribués aux travailleurs de la route stimulent la vente de ces biens de consommation?

Or, dans le système actuel, le gouvernement taxe les contribuables pour payer les travailleurs de la route. Il ôte de l'argent qui achèterait les biens de consommation, pour payer la construction de la route.

Ce système n'est pas en rapport avec le réel. Si le pays est capable de produire à la fois les biens du secteur privé et les biens du secteur public, le système financier doit fournir l'argent pour payer les deux. Il n'y a aucune raison de diminuer le niveau de vie privé pour le niveau de vie public, quand la production du pays peut alimenter les deux.

Sous un système financier créditiste, l'argent viendrait automatiquement pour financer toute production physiquement possible et réclamée par la population, qu'il s'agisse de production privée ou de production publique. C'est ce qu'on a expliqué précédemment pour le secteur public en prenant comme exemple la construction d'un pont.



Est-ce à cause de la manière actuelle de financer les travaux publics que Douglas appelle les taxes «un vol légalisé»?

C'est un cas patent de vol, que seule la folie pourrait excuser. Comme l'exprimait Vers Demain, l'organe canadien du Crédit Social, dans son numéro du 15 avril 1964:

«Quand la population du pays est capable de fournir à la fois les biens privés et les biens publics, il faut être idiot ou voleur pour enlever aux individus des droits à la production privée sous prétexte de permettre la production publique.»

Mais il y a d'autres cas où les taxes sont un pillage injustifiable, quoique légalisé. Entre autres, les cas suivants:

Tout ce que les taxes enlèvent de pouvoir d'achat aux individus, alors que la production offerte attend des acheteurs;

Tout ce que le gouvernement prend en taxes pour s'occuper de fonctions qu'il devrait laisser aux personnes, aux familles, aux corps intermédiaires. Et sous ce chapitre, le vol va en croissant, à mesure que se multiplient ces intrusions du gouvernement. Le gouvernement, il est vrai, donne toujours comme raison l'incapacité financière des personnes, des familles, des corps publics locaux. Son action, alors, devrait s'appliquer à corriger cette incapacité financière, comme le ferait un système financier créditiste.

Vol légalisé encore: non seulement les taxes elles-mêmes, mais tout ce que la perception des taxes comporte de frais que le public paie, sous un poste ou un autre, sans recevoir aucun service en retour.

Mais votre dernière citation de Douglas mentionne une «certaine forme de taxation» pour transférer des biens et du travail de la production privée à la production publique, et vous avez dit que cela n'est pas nécessairement un transfert d'argent. Comment donc concevez-vous la chose?

Je la conçois en termes de réel d'abord; quant à son expression financière, elle peut affecter différentes formes. Je m'explique

Pour la construction du pont — exemple donné de projet public — c'est la décision prise par le gouvernement, avec l'assentiment des représentants du peuple, qui constitue le transfert d'une partie de la capacité de production du pays vers le secteur public. Et c'est la situation qui en résultera pour le volume de la production de biens consommables qui pourra affecter le niveau de vie de la population.

Qu'il s'agisse de biens privés ou de biens publics, la population ne peut certainement obtenir que ce qui est produit. Si les citoyens, par leurs représentants, demandent au gouvernement tellement de biens publics que la production de biens privés en soit diminuée, il faudra bien que leur niveau de vie privé baisse en conséquence, même si leur jouissance de biens publics augmente. Ce n'est pas une question de finance, mais une question de richesse réelle.

Et comment cette situation réelle sera-t-elle exprimée financièrement? Par la diminution de pouvoir d'achat, parce qu'on ne peut pas acheter ce qui n'existe pas. Et cette diminution de pouvoir d'achat, sous un régime financier de Crédit Social, s'insérerait mathématiquement dans le mécanisme du prix ajusté et compensé. Ce serait là une «certaine forme de taxation» correspondant au transfert, du secteur privé au secteur public, d'une certaine partie de la capacité productive du pays.

Toute hausse de prix provenant de cet ajustement serait parfaitement justifiable. Elle ne serait ni spéculation ni exploitation, puisque tout serait ajusté en fonction du rapport de la consommation à la production. La hausse signifierait une diminution du volume de la production pour les besoins privés. Le public le saurait toujours; s'il jugeait le poids trop lourd, il prierait son gouvernement de modérer ses activités du secteur public.

La «certaine forme de taxation» exposée ci-dessus ne prétend pas être la seule concevable. L'essentiel, c'est que l'aspect financier soit le reflet exact du réel. Quant au choix des méthodes, c'est une question de praticabilité tenant compte des circonstan-

► ces et de l'expérimentation, tant qu'on respecte les principes.

Tout cela signifie-t-il qu'avec un système financier créditiste, on n'aurait plus rien à payer aux gouvernements, ni aux municipalités, ni aux commissions scolaires et autres corps publics, et que de l'argent nouveau viendrait pour tous leurs besoins?

Il y a des distinctions à faire. On a bien dit que la nouvelle production devrait être financée par des crédits nouveaux, mais on a ajouté qu'il faut payer à mesure que l'on consomme. Par exemple, une école bâtie avec des crédits nouveaux, si elle est estimée devoir durer au moins vingt ans, doit être payée par la population qui s'en sert, un vingtième de son prix chaque année. On l'a expliqué pour le pont.

Ce n'est plus là une taxe-vol, c'est le paiement de ce qu'on consomme. C'est aussi normal que le paiement d'un habit au tailleur ou d'un pain au boulanger.

Il en est de même pour les services publics, institués pour fournir aux individus ou aux familles des services qui seraient plus onéreux si les personnes ou les familles avaient à se les procurer individuellement.

Prenons, par exemple, le service d'eau ou le service de vidange. Si chaque famille devait aller chercher de l'eau à un lac ou une rivière, ou payer pour s'en faire apporter, cela lui coûterait du temps, des fatigues ou de l'argent. De même pour porter ou faire porter ses vidanges à un dépotoir.

Et l'enseignement: la mère n'a pas souvent le temps, même si elle en avait la compétence, de se faire institutrice pour ses enfants. On ne peut guère compter que chaque famille puisse trouver et engager un précepteur pour le faire. Mais que 20, 30, 100 familles décident ensemble d'engager le personnel compétent pour enseigner à tous leurs enfants, cela, à service équivalent, coûtera certainement moins cher à chaque famille.

Faut-il appeler *taxes* ce que chaque famille devra payer? Peut-être, parce que le terme est courant; mais en réalité, ce n'est pas plus une taxe que l'argent payé au médecin qui a soigné un membre de la famille, ou que la facture du cordonnier pour une réparation de chaussures.

Alors, quelle différence y a-t-il, en matière de taxes, entre ce qui existe aujourd'hui et ce qu'on peut envisager sous un système financier de Crédit Social?

Une différence énorme. D'abord, comme nous l'avons dit, les développements du pays seraient financés par des crédits nouveaux, et non pas par des taxes. On ne paierait financièrement que leur consommation, leur usure, non pas leur production.

On ne traînerait pas des dettes publiques mathématiquement impayables, au service desquelles va chaque année une grosse tranche du revenu des taxes.

On n'aurait pas non plus à payer des taxes pour faire vivre des employés de gouvernements qui s'occupent de fonctions qui doivent relever des personnes et des familles elles-mêmes. Et personnes et familles ne seraient plus aujourd'hui dans une incapacité financière qui invite les gouvernements à faire les choses à leur place.

On n'aurait pas à alimenter par des taxes les fonds toujours plus exigeants des organismes gouvernementaux de sécurité sociale, puisque tous les citoyens, comme cohéritiers et copropriétaires d'un capital commun, trouveraient leur sécurité économique inconditionnelle dans le dividende social conjugué avec l'ajustement des prix.

Puis, du fait que toutes les possibilités physiques seraient par le fait même des possibilités financières, le public serait capable, collectivement, de payer tout ce que le pays peut fournir, en production publique comme en production privée. Le paiement des services publics ne serait donc pas, comme aujourd'hui, un fardeau et une entrave à l'obtention des biens d'ordre privé.

Sous un système de Crédit Social, tous les citoyens sont traités comme des actionnaires, attirés à un dividende sur la production nationale. Ils seraient aussi, comme des actionnaires, mis périodiquement au courant de la comptabilité nationale, infiniment plus simple, plus claire, que les complexités du système actuel. Ils pourraient donc, comme nous l'avons dit plus haut, intervenir auprès des responsables élus par eux, au cas où ils préféreraient voir la production du pays donner plus de ses activités à la satisfaction des besoins privés.

D'ailleurs, le revenu garanti à chaque personne, au moins, pour commencer, jusqu'au niveau du minimum biologique, puis bientôt au niveau d'un minimum de civilisation, serait le moyen pour tous de passer leurs propres commandes à la capacité de production.

Pour une perspective d'un monde créditiste, il faut tout voir sous une optique de réel. Le niveau de vie dépendrait, non plus du système financier, mais de la production réalisée ou réalisable sur commande. La finance n'interviendrait que pour huiler le mécanisme de production du côté producteur, et pour permettre la liberté de choix du côté consommateur.

De quelle manière la population paierait-elle les services publics?

Ce sont là des formules à déterminer selon les services, selon qu'ils bénéficient à toute la popula-

tion ou seulement à certaines étendues géographiques, selon ce qui se révèle le plus pratique à l'essai. Mais il faut éviter ce qui, sous prétexte d'efficacité, cause aux personnes des torts que nul objectif financier ne peut justifier.

Certains services publics peuvent très bien continuer à être, connue aujourd'hui, payés par ceux seulement qui les utilisent. Tel est le cas pour le service postal: ceux qui veulent s'en servir le paient par l'achat de timbres. Tel est encore le cas pour certaines voies de communication rapide, comme les autoroutes — bien que, sous un régime de Crédit Social, beaucoup de péages pourraient disparaître ou durer moins longtemps, vu le moyen nouveau de financer les projets publics.

D'autres services publics sont utilisés par tous les citoyens indifféremment, dans quelque section du pays où ils se trouvent. C'est le cas des routes ordinaires. C'est le cas aussi de la sécurité nationale, par laquelle il faut entendre la protection du pays contre toute agression possible, nécessitant l'entretien d'une armée suffisante et, en cas d'attaques, des opérations militaires. C'est le cas encore de l'administration du pays pour maintenir l'ordre social établi. Tout le monde en profite également. Le moyen le plus simple d'en acquitter le paiement serait, nous semble-t-il, une utilisation du crédit national, recouvré du public par le mécanisme du prix ajusté.

Mais il y a des services publics qui ne sont offerts qu'à des fractions de la communauté, tels des services d'aqueduc, d'égouts et autres dont les campagnes ne bénéficient pas comme les villes. Il serait alors injuste de les faire payer par un ajustement des prix dont tous les acheteurs, ceux des campagnes comme ceux des villes, feraient les frais. Dans ces cas, c'est aux municipalités qui se donnent ces services de les faire payer par leur propre population.

En général, on peut dire qu'il revient aux privilégiés des services d'en supporter les charges. Quant à la meilleure méthode, Douglas écrit dans *Warning Democracy* (édition 1934, page 176):

«De même qu'il existe théoriquement deux méthodes pour distribuer l'enrichissement de l'association, que nous appelons crédit public, soit par un versement d'argent (dividende), soit par une réduction générale des prix, le choix entre les deux étant une question de praticabilité et non plus une question de principes, — de même aussi, il y a deux méthodes par lesquelles on peut effectuer le transfert de biens et de services du secteur privé au service public: la méthode directe et la méthode indirecte. Il est curieux de constater la tendance à utiliser de préférence le méthode directe, avec ses crudités, ses complications, ses iniquités. Il serait à la fois simple et pratique d'abolir toute taxe en Grande-Bretagne, leur substituant une simple taxe

de vente sur les articles de toute description. À part de toute autre considération, cette méthode procurerait une économie d'administration bien au delà de tout ce qu'on peut concevoir dans les limites du système financier existant.»

Les taxes directes, ce sont les sommes prélevées directement des individus, comme l'impôt sur le revenu, les taxes per capita là où elles existent, les taxes sur les successions, les taxes sur la propriété (taxes foncières), etc.

Douglas donne ainsi sa préférence à une taxe de vente qui affecterait les prix. Dans un système de Crédit Social, cela se combinerait avec l'ajustement des prix à payer par le consommateur. Méthode convenant parfaitement au moins pour le paiement des services publics offerts à toute la communauté, comme nous l'avons fait remarquer ci-dessus.

Mais, est-ce que cette manière de faire payer les services publics n'est pas injuste en faisant payer tout le monde, même les gens à revenu moindre et les familles qui, à cause du grand nombre d'enfants, sont obligées de faire plus d'achats?

Cette objection oublie que, même dans le système actuel, les prix sont les mêmes pour tout le monde, pauvres comme riches.

C'est surtout oublier que, sous un système financier de Crédit Social, chaque personne est assurée d'un revenu, quel que soit son âge, par le dividende social attaché à la personne et non pas à l'emploi; de sorte qu'il entre dans la famille autant de dividendes qu'elle compte de personnes. Puis, ce dividende doit être d'un montant suffisant pour que, même avec l'inclusion des prix des services publics dans les prix des produits consommables, chaque personne puisse se procurer au moins le nécessaire dans un pays qui peut fournir plus que le nécessaire à tous. La hiérarchie des besoins exige, en effet, que le premier appel sur la capacité de production du pays soit la satisfaction du nécessaire à tous.

D'ailleurs, le riche achète généralement, sinon toujours, plus que le pauvre; avec la méthode indirecte proposée, il se trouverait donc à financer plus que le pauvre le coût des services publics. Il n'est que juste que celui qui profite le plus de la richesse nationale en fasse le plus les frais.

L'impôt compris dans les prix a aussi, à y regarder de près, un caractère moins dictatorial que l'impôt sur le revenu ou que l'impôt sur la propriété. C'est un point qu'a souligné le maître Douglas. Si vous voulez payer moins d'impôt par les prix, vous avez toujours le choix d'acheter moins, de vous contenter d'un niveau de vie moins élevé. Tandis que l'impôt sur le revenu ou la taxe foncière vous frappe obligatoirement, même si vous ne tirez pas d'avantages particuliers de votre revenu ou de votre propriété. ►

La plus inique des taxes

Ce serait ici l'occasion de dire un mot de la taxe foncière, surtout quand elle porte sur l'habitation de la famille. Elle est source d'une foule de maux.

La maison familiale est une demeure, non pas une fontaine d'argent: pourquoi demander à la famille de l'argent qui ne sort pas des murs ou du toit de sa maison?

C'est décourager le statut de propriétaire, ce qui va bien dans le sens du communisme.

C'est souvent mettre la famille dans l'angoisse, en attendant peut-être de la jeter dans le chemin, par suite de son incapacité de fournir de l'argent qu'elle n'a pas, même après s'être imposé des privations pendant des mois sans pouvoir parvenir à rencontrer la somme exigée par le fisc.

On peut croire que si cette forme de taxe a été généralisée de préférence à d'autres, c'est parce qu'elle permet à l'autorité taxante de punir ceux qui ne paient pas, par la mise en vente de leur propriété. C'est là donner à la perception d'argent plus d'importance qu'à des êtres humains.

La taxe foncière est, à notre sens, la plus inique qui soit et la première à faire disparaître.



En terminant sur le sujet des taxes, répétons que, sous un système financier de Crédit Social, il n'y a pas, à proprement parler, de taxes. Il y a paiement de services reçus, les publics comme les privés. Et de toute façon, la population du pays serait munie de moyens de paiement pour acquitter les prix de tout ce qui lui est offert en réponse à des besoins, tant publics que privés.

Conclusion

Nous allons clore ici cette étude sur un système financier sain et efficace. Non pas que le sujet soit épuisé, mais nous croyons avoir mis le lecteur — ou mieux l'étudiant — sur la voie pour aborder à la lumière du Crédit Social à peu près tous les problèmes économiques qui peuvent se présenter, avec leurs incidences sociales souvent considérables.

Les aborder à la lumière du Crédit Social, cela veut dire en faisant table rase de toutes les limitations purement financières.

Il n'y a pas de problèmes purement financiers avec le Crédit Social. Ni pour mettre en œuvre les possibilités productives du pays. Ni pour distribuer adéquatement les fruits de la production, en n'oubliant personne.

Et cela, sans besoin de nationaliser aucune entreprise; sans chercher utopiquement à égaliser les niveaux de vie; sans révolutionner les méthodes établies de production et de mise des produits sur le marché; sans supprimer la récompense à ceux qui, par leurs activités d'entrepreneurs, de producteurs ou de commerçants, mettent en œuvre les moyens de



produire et offrir la richesse à la population. On peut ajouter qu'un système financier reflétant le réel, comme le Crédit Social, permettrait à un pays de grande production de faire bénéficier de son abondance les pays dits de la faim.

L'abolition des entraves purement financières ouvre les perspectives à des développements enrichissants pour tous, enrichissements d'ordre culturel comme d'ordre matériel, mais incompatibles avec les tares du système financier actuel.